



POLYTECH[®]
TOURS

Département Aménagement



Ecole d'ingénieurs
polytechnique
de l'université de Tours

CITERES
UMR 6173
**Cités, Territoires,
Environnement et Sociétés**

Equipe IPA-PE
**Ingénierie du Projet
d'Aménagement, Paysage,
Environnement**

Projet de Fin d'Etudes

Quels indicateurs territoriaux pour l'aménageur ?

2012-2013

**Directeur de recherche :
LARRIBE Sébastien**

**KERBELLEC Eve
RAMOND Marine**

Quels indicateurs territoriaux pour l'aménageur ?

2012 - 2013

**Directeur de recherche :
LARRIBE Sébastien**

**KERBELLEC Eve
RAMOND Marine**

AVERTISSEMENT

Cette recherche a fait appel à des lectures, enquêtes et interviews. Tout emprunt à des contenus d'interviews, des écrits autres que strictement personnel, toute reproduction et citation, font systématiquement l'objet d'un référencement.

L'auteur (les auteurs) de cette recherche a (ont) signé une attestation sur l'honneur de non plagiat.

FORMATION PAR LA RECHERCHE ET PROJET DE FIN D'ETUDES EN GENIE DE L'AMENAGEMENT

La formation au génie de l'aménagement, assurée par le département aménagement de l'Ecole Polytechnique de l'Université de Tours, associe dans le champ de l'urbanisme et de l'aménagement, l'acquisition de connaissances fondamentales, l'acquisition de techniques et de savoir-faire, la formation à la pratique professionnelle et la formation par la recherche. Cette dernière ne vise pas à former les seuls futurs élèves désireux de prolonger leur formation par les études doctorales, mais tout en ouvrant à cette voie, elle vise tout d'abord à favoriser la capacité des futurs ingénieurs à :

- Accroître leurs compétences en matière de pratique professionnelle par la mobilisation de connaissances et de techniques, dont les fondements et contenus ont été explorés le plus finement possible afin d'en assurer une bonne maîtrise intellectuelle et pratique,
- Accroître la capacité des ingénieurs en génie de l'aménagement à innover tant en matière de méthodes que d'outils, mobilisables pour affronter et résoudre les problèmes complexes posés par l'organisation et la gestion des espaces.

La formation par la recherche inclut un exercice individuel de recherche, le projet de fin d'études (P.F.E.), situé en dernière année de formation des élèves ingénieurs. Cet exercice correspond à un stage d'une durée minimum de trois mois, en laboratoire de recherche, principalement au sein de l'équipe Ingénierie du Projet d'Aménagement, Paysage et Environnement de l'UMR 6173 CITERES à laquelle appartiennent les enseignants-chercheurs du département aménagement.

Le travail de recherche, dont l'objectif de base est d'acquérir une compétence méthodologique en matière de recherche, doit répondre à l'un des deux grands objectifs :

- Développer toute ou partie d'une méthode ou d'un outil nouveau permettant le traitement innovant d'un problème d'aménagement
- Approfondir les connaissances de base pour mieux affronter une question complexe en matière d'aménagement.

Afin de valoriser ce travail de recherche nous avons décidé de mettre en ligne les mémoires à partir de la mention bien.

REMERCIEMENTS

Nous remercions tout d'abord notre tuteur, M. Sébastien LARRIBE, pour son appui et soutien tout au long de l'élaboration de ce projet et son initiation à la recherche. Ses conseils et le temps qu'il nous a accordé nous ont été précieux.

Notre reconnaissance va également à toutes les personnes qui nous ont soutenues et suivies lors de la réalisation de ce projet de recherche.

SOMMAIRE

Avertissement	5
Formation par la recherche et projet de fin d'études en Génie de l'Aménagement	7
Remerciements	9
Sommaire	11
Introduction	13
 PARTIE 1 : LES DISPOSITIFS ACTUELS DE CONNAISSANCE DES TERRITOIRES.	 17
 I. CREATION, EVOLUTION ET LIMITES DES INDICATEURS.	 17
1. QU'EST-CE QU'UN INDICATEUR ?	17
2. HISTORIQUE DES INDICATEURS.	17
3. UNE INSATISFACTION DUE AU MANQUE D'INDICATEURS « GLOBAUX » TERRITORIALISES.	19
3.1 Le PIB, un indicateur mondialement connu et contesté.	19
3.2 Les indicateurs « alternatifs » de rayonnement mondial.	20
3.3 Trois projets intéressants à l'échelle régionale française.	24
3.4 Ailleurs dans le monde...	26
3.5 Les indicateurs des villes petites et moyennes en région Centre.	27
4. TERRITORIALISER DES INDICATEURS DEJA CREEES.	28
II. L'OBSERVATOIRE TERRITORIAL, UN OUTIL D'ANALYSE DU TERRITOIRE	30
1. UN OUTIL DEDIE AUX PROJETS TERRITORIAUX.	30
2. QUELQUES OBSERVATOIRES ANALYSES	31
 PARTIE 2 : LES ENJEUX POUR L'AMENAGEUR.	 35
 I. LES NECESSITES D'UNE NOUVELLE DYNAMIQUE DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL : LES IMPERATIFS HUMAINS.	 35
1. LE DEVELOPPEMENT DURABLE, NOTION A INTEGRER A L'AMENAGEMENT.	35
1.1 Qu'est-ce que le développement durable ?	35
1.2 Le développement durable pour l'aménageur.	36
2. DES IMPERATIFS HUMAINS ENTRAINANT DES ENJEUX ESSENTIELS.	36
II. PROPOSITION D'INDICATEURS TERRITORIAUX.	38
1. DES INDICATEURS TERRITORIAUX DE DEVELOPPEMENT DURABLE POUR L'AMENAGEUR.	38
2. LES VARIABLES QUI DECOULENT DES IMPERATIFS HUMAINS.	39
Conclusion	45
Glossaire	47
Table des Matières	49
Bibliographie	51

INTRODUCTION

Aujourd'hui dans un contexte de crise mondiale, la connaissance des caractéristiques d'un territoire, ses atouts, ses faiblesses, devient de plus en plus nécessaire pour optimiser son développement. Jusqu'à dans les années 70, c'est uniquement le Produit Intérieur Brut (PIB) qui faisait office de barème pour évaluer la richesse d'un pays et le niveau de vie de ses habitants. Focalisé sur le développement économique, ce dernier montre ses limites dans le domaine de l'analyse globale d'un espace. Cependant, l'Union Européenne, aujourd'hui encore, se base exclusivement sur cet indicateur pour établir le montant des aides allouées aux régions.

La prise de conscience de l'importance de l'écologie puis la publication du rapport Brundtland « Notre Avenir à tous » en 1987, ont changé la perception de notre environnement. Le développement durable apparaît comme une nécessité en raison du déséquilibre qui s'accroît entre la population de la planète et ses ressources limitées.

Les enjeux principaux pour l'aménagement des territoires ne sont plus seulement économiques, mais également sociaux et environnementaux. Les réponses concrètes engagent l'organisation de nos territoires de vie et de travail, leur fonctionnement économique et social et nos comportements futurs. Face à ce constat, il semble que la nécessité d'une action locale s'impose. Dans cette perspective l'acquisition de nouvelles données sur les territoires devient indispensable. Ce qui a conduit certains acteurs à créer des indicateurs « alternatifs » tels que l'Indice de Développement Humain (IDH) ou encore l'Empreinte Ecologique.

A ce jour, l'information disponible sur un territoire s'avère riche. Elle est reprise par de nombreux outils qui permettent de qualifier la situation de l'espace existant, d'en connaître les tendances et d'en apprécier les évolutions. Le recours à des outils tels que les indicateurs et les observatoires permet de définir un territoire. Les indicateurs territoriaux font un état des lieux à partir de données statistiques publiques. Ils contribuent ainsi à cerner le chemin à parcourir pour atteindre les objectifs de développement durable fixés. Cependant, comme leur fonction n'est pas d'analyser plusieurs thématiques en même temps, il en faut donc plusieurs pour décrire un territoire dans son ensemble. Par ailleurs, les observatoires territoriaux recensent de nombreuses données disponibles sur un espace et/ou une thématique choisie.

L'aménageur se doit de connaître les caractéristiques de tout territoire, la conception et la réalisation d'actions locales, collectives et individuelles, avec le souci d'engager le développement durable. Cela lui fournit une vision globale des enjeux et des risques et permet de prendre la mesure du souhaitable et du possible.

Or, les outils actuels renseignent seulement lorsque les problématiques ont déjà été repérées. Les acteurs de l'aménagement rencontrent de ce fait des difficultés majeures dans la recherche de l'analyse globale. Ils en éprouvent une forte insatisfaction.

Quelles informations sont donc nécessaires pour l'aménageur ? Notre objectif est de mettre en perspective opérationnelle les enjeux de cette activité de « description territoriale » en proposant un nombre limité d'indicateurs en lien avec les impératifs humains que nous aurons au préalable définis. Leur création doit répondre à une question d'intérêt général mais également à une notion de développement durable. Savoir répondre aux besoins d'une population, sans oublier de préserver

un environnement de qualité pour les nouvelles générations, sont les objectifs du développement durable. Nous avons donc cherché à déterminer les indicateurs territoriaux qui prennent en compte ces notions. Le balayage d'indicateurs existants nous a permis de définir la démarche à adopter. Comment définir des indicateurs pertinents ? Sont-ils accessibles ? Quel(s) mode(s) de pondération retenir ? Dans l'élaboration de notre méthode, ces questions ont été au cœur de notre réflexion. Dans l'optique d'un développement durable, la qualité de vie et l'équilibre de l'écosystème apparaissent comme des objectifs incontournables.

La commune, la plus petite unité administrative et politique, est le lieu d'une grande proximité entre les acteurs locaux. Cet échelon est le premier à recevoir le message politique du développement durable. A ce seul niveau, certaines problématiques peuvent être déjà résolues tandis que d'autres doivent être examinées dans une aire plus élargie. Il en est ainsi des déplacements domicile-travail ou encore de la qualité environnementale dans les zones à vocation agricole dominante. Sont impliqués, les différents niveaux d'administration des territoires, chacun ayant en charge les thématiques qui relèvent de leurs compétences. La nécessaire articulation des territoires exige un outil commun aux différentes échelles : des indicateurs communs et de surcroît additionnables.

Cette initiative conduirait à éviter le cumul d'outils d'analyse aux différentes échelles du territoire. Finalement, ce tableau de bord permet de mesurer et de partager une vision de l'espace étudié pour agir à bon escient, de préférence dans une recherche de cohésion sociale, d'autonomie de décision et de responsabilité devant les générations futures.

Ce rapport est constitué de trois parties.

Dans une première partie, nous réaliserons un bilan sur la quantité d'informations caractérisant les territoires et les outils qui existent pour les évaluer. La sectorisation des thématiques des indicateurs met l'aménageur dans un état d'insatisfaction tel qu'il se sent dans l'obligation d'en créer de nouveaux qui englobent et pondèrent les informations sur le territoire.

Dans un second temps, nous préciserons les enjeux relatifs aux fonctions essentielles des populations. Ceux-ci sont rattachés à six impératifs humains que nous avons déterminés : habiter, travailler, se déplacer, vivre ensemble, vivre dans un environnement de qualité, accéder à des services. Ils permettront de réfléchir sur le type d'informations nécessaires pour analyser le territoire en prenant en compte la notion de développement durable.

La mise en exergue d'indicateurs qui en découlent conclura cette étape de recherche et posera les bases pour la création d'un tableau de bord de développement territorial au service de l'aménageur.

Partie 1 :

Les dispositifs actuels de connaissance des territoires.

Partie 1 : Les dispositifs actuels de connaissance des territoires.

I. Création, évolution et limites des indicateurs.

1. Qu'est-ce qu'un indicateur ?

Un indicateur est un outil d'évaluation et d'aide à la décision (pilotage, ajustements...) grâce auquel il est possible de mesurer une situation ou une tendance, de façon relativement objective, à un instant donné, ou son évolution dans le temps et/ou l'espace. De nombreuses variables déterminent un indicateur qui se veut être une sorte de résumé d'informations complexes offrant la possibilité à des acteurs différents (scientifiques, gestionnaires, politiques et citoyens) de dialoguer entre eux. L'indicateur (qualitatif ou quantitatif) décrit généralement un état, une pression ne pouvant être appréhendés directement. Il a pour but de déceler les grandes tendances et de mesurer le niveau de performance des réponses (évaluation des actions et des politiques). Certains indicateurs peuvent également être géo-référencés sur le Système d'Information Géographique (SIG).

L'intérêt de cet outil de calcul ou tableau de bord, est de suivre les tendances et de déterminer des objectifs de réduction d'impacts sur l'écosystème régional/départemental/communal. Le choix des indicateurs doit se faire afin de permettre la comparabilité des données entre les territoires, de prendre en compte le court et le long terme dans une perspective d'amélioration continue de la qualité de vie et de bien-être des populations.

Lorsque l'on travaille avec des indicateurs, il y a quatre étapes importantes à suivre :

- Le choix des indicateurs : déterminer ce que l'on recherche.
- La définition des indicateurs : afin de bien comprendre avec quels outils/variables nous travaillons.
- L'imbrication des échelles spatiales ou temporelles.
- Le système de pondération.

Le travail d'élaboration d'un indicateur synthétique passe par une sélection et une hiérarchisation des indicateurs pertinents.

2. Historique des indicateurs.

Après les années 30, la dépression, le chômage massif et l'après-guerre, les européens aspirent au bien-être matériel. Les gouvernements remarquent qu'un certain pilotage de l'activité économique est nécessaire. A la demande du Congrès américain en 1932, Simon KUZNETS crée une comptabilité nationale aux Etats-Unis. En 1934 le produit intérieur brut, PIB est inventé, afin de mesurer l'effet de la Grande Dépression sur l'économie. C'est le premier indicateur synthétique, il permet de mesurer la valeur totale de la production d'un pays, c'est-à-dire l'ensemble de ses activités économiques (publiques ou privées). En France, celui-ci n'est effectif que dans les années 50, à la suite de la Seconde Guerre Mondiale. A cette époque, il s'agit de répondre au besoin urgent de reconstruction et également de remettre sur pied l'activité économique ainsi que de la réguler. Le concept de « développement » prend alors une grande importance et se définit par le niveau d'évolution industrielle apporté par la croissance économique. L'augmentation de celle-ci a des

répercussions intéressantes sur l'organisation économique et sur la qualité de vie de la population. La croissance du niveau de vie participant au progrès social, les gouvernements s'engagent donc à avoir une croissance du PIB permanente.

Cependant quelques vingtaines d'années suffisent, pour que l'on se rende compte que la seule croissance économique ne permet plus d'augmenter la qualité de vie des habitants. Pendant que la richesse financière produite augmente, les inégalités s'intensifient partout dans le monde. L'augmentation de la production de bien provoque l'épuisement des ressources naturelles disponibles et par conséquent entraîne la dégradation de l'environnement. Le PIB n'intègre pas toutes les composantes contribuant à la qualité de vie des habitants. Notamment il est indifférent à la nature de l'activité génératrice de revenus. Cet indicateur n'a plus le rôle d'alerte qui lui était assigné. De plus, une étude réalisée en Belgique souligne que l'accroissement du pouvoir d'achat n'a pas augmenté la satisfaction de la population mais au contraire la comparaison entre 1973 et 2005 montre une diminution dans cette espace étudié. Il n'est plus pertinent à ce jour de conserver uniquement le PIB comme référence majeure dans les politiques socio-économiques. Dans le sens, où il n'a pas été en mesure de saisir correctement les enjeux liés à la qualité et à la soutenabilité des modes de vie des personnes et des sociétés.

Les premiers indicateurs « alternatifs » apparaissent dans les années 70. La réflexion sur la notion de « développement » montre les lacunes des sociétés au niveau de la prise en compte du social et de l'environnemental. En 1972, William NORDHAUS et James TOBIN élaborent un indice expérimental du bien-être économique durable (MEW = Measure of Economic Welfare). Cet indicateur soustrait à la production finale les dépenses de consommation qui ne contribuent pas au bien-être et ajoute la valeur estimée du temps libre, du temps d'utilité sociale et celui consacré au travail domestique. Il quantifie également les variations de stocks des ressources naturelles ainsi que la santé et l'éducation. Ce calcul certes controversé a permis le lancement de nombreux autres indicateurs alternatifs afin de corriger la vision exclusivement économique du PIB. Le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), par exemple propose un nouvel indice à la fin des années 80 : l'Indicateur de Développement Humain (IDH) qui intègre à la fois les dimensions économiques et sociales en prenant en compte la moyenne du PIB par habitant, l'espérance de vie à la naissance et le niveau d'instruction. Cet indicateur place l'homme au centre du développement, c'est une véritable innovation pour l'époque. Aujourd'hui, la notion de bien-être est de plus en plus complexe, elle englobe un nombre de critères tels que la santé, la vie sociale, le sentiment d'appartenance, de réalisation de soi... D'où la difficulté de trouver un indicateur qui puisse répondre à toutes les demandes d'une société ou d'un individu.

La vague d'innovation, de création des indicateurs alternatifs montre de nouveaux aspects sur la notion de bien-être mais n'est pas suffisamment appuyée pour être utilisée au même niveau que le produit intérieur brut. Actuellement, le PIB est l'un des seuls indicateurs qui détermine les projets et donc l'avenir des territoires. En 2009, le rapport Stiglitz Sen Fitoussi sur la mesure des performances économiques et du progrès social met en lumière ses limites et propose des informations complémentaires pour aboutir à des indicateurs du progrès social plus pertinents. De plus, l'arrivée du rapport Brundtland a popularisé la notion de développement durable comme une forme de développement qui assure le bien-être des générations présentes sans compromettre celui des générations futures. Ces dernières préoccupations montrent une réelle volonté de mieux comprendre les impacts des activités humaines. De ce fait, il est important de choisir des indicateurs pertinents et ciblés, adaptés aux réalités territoriales et sociétales pour le bien-être des populations. Le rapport SSF (Stiglitz Sen Fitoussi) a été le déclencheur de nombreuses initiatives nationales et

internationales dans la recherche d'indicateurs alternatifs. En 2011, l'INSEE réalise une enquête spécifique sur la qualité de vie. Dans les grandes lignes, celle-ci révèle que non seulement les restrictions monétaires ou les revenus faibles amoindrissent la qualité de vie mais également réduisent les liens sociaux et augmentent le stress de la vie courante. En effet, « *Le bien-être présent dépend à la fois des ressources économiques comme les revenus et des caractéristiques non économiques de la vie des gens : ce qu'ils font et ce qu'ils peuvent faire, leur appréciation de leur vie, leur environnement naturel* », STIGGLITZ SEN FITOUSSI, *rapport de la commission sur les mesures des performances économiques et du progrès social*, p11, 2009.

3. Une insatisfaction due au manque d'indicateurs « globaux » territorialisés.

Seront détaillés dans cette partie, de l'échelle mondiale à régionale, divers indicateurs. Il est important de commenter les diverses possibilités qu'ils offrent afin d'exploiter les données disponibles et de traiter les informations qui en découlent. Cependant, il faut noter que les données que recouvrent ces indicateurs ne représentent pas toutes des informations importantes pour l'aménageur. Nous dégagerons les apports et limites de chacun. L'objectif de cette partie est de faire un balayage des indicateurs existants traitant les thématiques suivantes : économiques, environnementales et sociales. La compréhension de leurs fonctions, enjeux et buts nous permettra d'établir une liste des indicateurs essentiels à l'aménageur.

3.1 Le PIB, un indicateur mondialement connu et contesté.

Le PIB, fut le premier indicateur créé pour mesurer et connaître l'évolution des productions dans un pays. Il comptabilise toutes les activités économiques, qu'elles aient pour origine une catastrophe naturelle ou la fabrication d'aliments. De ce fait, le bien-être individuel ou collectif n'est pas considéré dans son calcul. Cet indicateur remis en cause depuis les années 70 ne traduit plus le progrès social et montre également ses limites sur les facteurs économiques. Notamment, il ne prend pas en considération :

- L'autoconsommation : biens produits (ex : aliments) pour une consommation personnelle. (Dans les pays en développement, ce phénomène est fréquent et caractérise une économie agraire traditionnelle).
- La valeur estimée du patrimoine public et privé, le potentiel constitué par les ressources naturelles ou minières du pays...
- Les externalités positives ou négatives qui font évoluer cette valeur, contribuant à un gain ou à une perte de moyens. Ainsi, le cas d'un accident chimique, suivi d'un processus de dépollution, amène à un résultat global nul voire négatif pour d'autres activités économiques telles que le tourisme, l'agriculture...
- La nature de la production et donc les dégâts causés à l'environnement, au patrimoine, ainsi que les dommages subis par la population. Par exemple, les accidents de la route qui sont pour le PIB uniquement générateurs de production économique.
- Les inégalités sociales.

Par ailleurs, le PIB ne rend pas compte des effets de l'homme sur l'environnement. Face aux nouvelles préoccupations sociales et environnementales de nos sociétés, cet indice ne permet plus de donner

une évaluation juste de la richesse d'un pays. L'usage qui en a été fait ces dernières années pour déterminer la « bonne santé » des territoires et pour répartir les aides européennes est aujourd'hui fort controversé. Le rapport « *Reconsidérons la richesse* » de Patrick VIVERET en 2002 puis le rapport Stiglitz-Sen-Fitoussi en 2009 officialisent le fait que cet indicateur ne suffit plus pour alerter les pays sur leurs conditions de vie.

Pour pallier à ce manque de nombreuses démarches de créations d'indicateurs « alternatifs » ont été entreprises à l'échelon mondial, national et également régional. Nous en avons étudié certains pour comprendre quels étaient leurs apports et limites en tant qu'indicateurs territoriaux.

3.2 Les indicateurs « alternatifs » de rayonnement mondial.

3.2.1 Les indicateurs du PNUD.

Le PNUD ou Programme des Nations Unies pour le Développement a créé ses propres indicateurs de développement. Au nombre de quatre, ils prennent en compte différentes thématiques telles que l'éducation, la santé, la richesse...

L'Indice de Développement Humain (IDH) offre, à ce jour, l'image de crédibilité la plus attrayante de ces indicateurs. Il se compose de la moyenne de trois indices qui classent les pays sur une échelle allant de 0 à 1 :

- l'indice du PIB par habitant (exprimé en parité de pouvoir d'achat),
- l'indice de l'espérance de vie à la naissance (exprimé en années),
- l'indice du niveau d'instruction (mesuré par un indicateur alliant pour deux tiers le taux d'alphabétisation des adultes et pour un tiers le taux de scolarisation).

L'**ISDH** est l'indicateur « sexospécifique » de l'IDH. Il s'efforce d'évaluer les différences de situation des hommes et des femmes selon les trois critères de l'IDH.

Ses composantes sont commensurables c'est-à-dire qu'une augmentation de l'espérance de vie serait substituable à une augmentation de la production marchande. Fondées sur des moyennes nationales, ces mesures ignorent la corrélation significative entre les différents aspects de la qualité de vie. Elles n'informent pas sur les conditions des individus dans chaque pays. En conséquence, l'indice combiné ne change pas si les performances moyennes relevées dans chaque variable restent les mêmes alors que les conditions individuelles déclinent. D'une année à l'autre, le niveau de vie d'une personne peut ne pas changer alors que son bien-être peut fluctuer notamment si elle vit dans un habitat devenu insalubre, ou si l'insécurité augmente.

L'Indice de Participation des Femmes (IPF) apparaît dès 1995. Par rapport à l'ISDH, l'IPF se concentre plus particulièrement sur la participation des femmes dans le processus de décision économique et politique. La confrontation de ces deux indicateurs permet d'analyser si les progrès réalisés en matière de réduction des inégalités se traduisent dans les faits par une plus grande participation à la prise de décision. Il n'existe pas de relation linéaire entre ces deux critères de développement. Seuls les pays ayant un haut niveau de développement humain sont caractérisés à la fois par un ISDH et un IPF élevés. Les critères de l'IPF sont au nombre de deux :

- le nombre de femmes parlementaires, occupant des fonctions de représentation parlementaire, de direction et d'encadrement supérieur, des postes d'encadrement et fonctions techniques
- la différence de revenu entre les sexes, qui reflète l'indépendance économique.

Au contraire de l'ISDH, l'IPF montre l'inégalité des chances dans certains domaines choisis.

A partir de 1997 est publié l'**IPH** ou **Indice de Pauvreté Humaine**, il signale des manques, des privations ou des exclusions d'une partie de la population, avec une variante 1 pour les pays en développement et une variante 2 pour les pays développés.

Pour les pays développés, l'IPH-2 tient compte de quatre critères auxquels il accorde le même poids : probabilité de décéder avant 60 ans,

- taux d'illettrisme des adultes de 16 à 65 ans,
- pourcentage de personnes en deçà du seuil de pauvreté,
- pourcentage de chômeurs de longue durée.

Pour les pays en développement, l'IPH-1 s'attache aussi aux carences ou manques observables dans les trois dimensions fondamentales déjà envisagées par l'indicateur du développement humain :

- Longévité et santé : risque de décéder à un âge relativement précoce, exprimé par la probabilité, à la naissance, de ne pas atteindre 40 ans.
- Instruction et accès au savoir : exclusion du monde de la lecture et des communications, exprimée par le taux d'analphabétisme des adultes.
- Possibilité de disposer d'un niveau de vie décent : impossibilité d'accéder à ce que procure l'économie dans son ensemble, exprimée par la moyenne non pondérée de deux indicateurs : le pourcentage de la population privée d'accès régulier à des points d'eau aménagés et le pourcentage d'enfants souffrant d'insuffisance pondérale.

Tout comme pour l'IDH, ces indices proposent une vision plus composite de la pauvreté, car ils vont au-delà des simples mesures de pauvreté en matière de revenu. Pour les pays de l'OCDE à revenu élevé, l'IPH-2 apporte une vision différente de celle proposée par l'IDH. Ces pays tendent à avoir des valeurs d'IDH très proches, grâce à leur niveau de développement général très élevé. Mais, lorsque l'on s'intéresse à des variables et des critères relatifs de pauvreté adaptés spécifiquement à la situation de ces pays et aux différentes formes de pauvreté que l'on peut y croiser (comme l'exclusion sociale), d'importantes différences entre eux sont découvertes. Il est nécessaire de souligner que les rangs d'IDH-1 et d'IPH-2 ne sont pas vraiment identiques, ce qui reflète combien peut être distincte la manière de redistribuer les fruits du développement humain.

Il est important de souligner que tous les indicateurs de développement humain du PNUD ne prennent pas en compte les préoccupations environnementales. De plus, ils ne permettent pas de révéler des écarts significatifs entre les pays développés.

3.2.2 *L'Empreinte écologique.*

L'**Empreinte écologique** est une mesure de la pression qu'exerce l'homme envers les ressources naturelles et les « services écologiques » offerts par la nature. Il est l'indicateur d'interaction société-nature le plus médiatisé. Il évalue la surface productive, exprimée en hectares globaux, nécessaire à la création de ressources ou à l'absorption des déchets générés par une population. Elle est comparée à celle qui est réellement disponible. Cela permet de savoir si l'homme consomme des ressources naturelles au-delà de leur capacité de renouvellement et de la capacité d'absorption des écosystèmes, ce qui pourrait hypothéquer l'avenir des générations futures. Cependant, les équivalences choisies ont souligné de nombreux défauts majeurs.

Le calcul ne prend pas en compte toutes les préoccupations environnementales. En particulier, la montée des océans entraînant une réduction de la surface terrestre utile n'est pas prise en considération. Par ailleurs, le calcul de la surface forestière nécessaire à l'absorption du dioxyde de carbone émis par le nucléaire ne peut être comptabilisé car il n'y a pas d'émission de gaz à effet de serre direct pour cette fabrication d'énergie. Cet indicateur est seulement une aide à l'analyse de l'état des pressions sur l'environnement.

3.2.3 *L'Epargne Nette Ajustée.*

L'**Epargne Nette Ajustée** conçue par la Banque Mondiale en 1998 met en évidence le surplus de ressources dont dispose l'économie à l'issue d'un cycle annuel de production et de consommation. Dans l'ENA, le concept de richesse est élargi pour inclure, outre le capital produit (seul capital présent dans la comptabilité nationale), les ressources naturelles, la qualité de l'environnement et le capital humain. Quatre types d'ajustements sont opérés. Premièrement, une estimation de la consommation de capital fixe est déduite, pour obtenir l'épargne nationale nette : c'est l'amortissement. Ensuite, les dépenses courantes d'éducation (livres et salaires des professeurs principalement) sont ajoutées pour refléter l'investissement en capital humain. Troisièmement, les estimations de l'épuisement de certaines ressources naturelles sont déduites afin de représenter le déclin de leur valeur associée à leur extraction et/ou à leur récolte. Enfin, les dommages liés à la pollution globale par le dioxyde de carbone sont soustraits.

Dès ses premières formulations, l'ENA a l'ambition de fournir un indicateur de soutenabilité : une mesure qui prendrait en compte l'épuisement des ressources vivantes et non-vivantes, la dégradation de l'environnement et l'investissement en capital humain. Ce nouveau type de mesure enrichirait la comptabilité nationale en offrant les possibilités d'une meilleure conceptualisation de la soutenabilité. Cependant, elle présente deux défauts majeurs : c'est un indicateur qui consiste à tout transformer en valeur mercantile et qui permet la fongibilité entre les différents capitaux : économique, humain et environnemental. Les ponctions opérées sur les ressources naturelles épuisables peuvent être compensées par un surcroît d'investissement en capital économique ou humain. Cet indicateur porte dans ses fondements une vision très instrumentalisée et focalisée sur le rapport humain-nature. Enfin, le cadre de référence théorique fait planer une large imprécision quant à la nature de la soutenabilité, visant tantôt des subjectivités, tantôt l'accumulation d'actifs.

3.2.4 *Le Baromètre des Inégalités et de la Pauvreté.*

Le **BIP 40** ou **Baromètre des Inégalités et de la Pauvreté** a été mis au point par le RAI (Réseau d'Alerte sur les Inégalités) en 2002. Cet indicateur fait référence de manière ironique au PIB et au CAC 40. En couvrant plusieurs dimensions des inégalités et de la pauvreté, le BIP 40 permet de suivre leur évolution dans le temps : emploi et travail, revenu, santé, éducation, logement, justice. Le BIP 40 est un indicateur synthétique cherchant à mettre en avant l'aspect multidimensionnel des questions de pauvreté et d'inégalités. Il a été calculé sur la période 1995 – 2005. L'indisponibilité de certaines données n'a pas permis de travailler sur une temporalité beaucoup plus longue. Le point important de ce travail, est l'attention portée sur les inégalités et la pauvreté y compris dans leur dimension non monétaire.

3.2.5 *L'Indice de Santé Sociale.*

ISS ou **l'Indice de Santé Sociale** est mis au point aux Etats Unis dans les années 80. Il est composé de seize variables élémentaires, regroupées en cinq composantes associées à des catégories d'âge :

- *Enfants* : Mortalité infantile / Maltraitance des enfants / Pauvreté infantile.
- *Adolescents* : Suicide des jeunes / Usage de drogues / Abandon d'études universitaires / Enfants nés de mères adolescentes.
- *Adultes* : Chômage / Salaire hebdomadaire moyen / Couverture par l'assurance-maladie.
- *Personnes âgées* : Pauvreté des plus de 65 ans / Espérance de vie à 65 ans.
- *Tous âges* : Délits violents / Accidents de la route mortels liés à l'alcool / Accès à un logement d'un prix abordable / Inégalité de revenu familial.

Chacune de ces variables prennent des valeurs comprises entre 0 et 100. Leur moyenne donne l'Indice de Santé Sociale qui est une sorte de résumé des grands problèmes sociaux contemporains présents dans le débat public américain. Néanmoins, cet indice synthétique figure dans la famille des indicateurs « sociaux » ou « socio-économique » sans préoccupation environnementale. Il vise à compléter le PIB. Enfin, l'ISS est, au moins pour une part, spécifique à un pays et permet de rappeler que les « pathologies sociales » reconnues comme telles et mesurées dépendent du contexte institutionnel et culturel. Les problèmes sociaux sont hiérarchisés différemment selon les pays et ce type d'indicateur a de ce fait plus vocation à permettre un suivi des évolutions des composantes dans le temps qu'à favoriser la comparaison internationale.

Des indicateurs qui sont utilisés à l'échelle nationale ne permettent pas une véritable observation des territoires dans lesquels l'aménageur est amené à travailler. Cependant, certaines variables de ces indicateurs « alternatifs » sont observables à des échelles plus petites qui peuvent correspondre à des données pertinentes pour l'aménageur. Il est également noté que ces indicateurs « traditionnels » se sont axés en général sur un domaine particulier : l'environnement ou le social. Il est difficile de trouver un ou des indicateur(s) qui regroupe(nt) l'ensemble de ces éléments.

3.3 Trois projets intéressants à l'échelle régionale française.

A l'échelle française, certains territoires ont également créé des indices sur le bien-être : les indices d'ISBET en Bretagne, « Indicateurs 21 » dans le Nord-Pas-de-Calais et IQVB en Ile-de-France ont notamment retenu notre attention. Nous souhaitons développer leur démarche.

3.3.1 *Les Indicateurs Sociaux de Bien-Etre Territorialisés.*

Le projet **ISBET** lancé en 2007 et financé par le Conseil Régional de Bretagne est basé sur une construction « participative » et partenariale d'indicateurs afférents à des politiques publiques dans le cadre de territoires bien spécifiés. La démarche est la suivante « *Construire ensemble des indicateurs de bien-être et de progrès social* ». Les indicateurs sont au nombre de 21, divisés en 5 thématiques :

- Conditions de vie (alimentation, santé, services de proximité, transport, confort de vie, emploi de vie scolaire)
- Relations (voisinages, amicales, familiales, lien/solidarité)
- Temps libre et développement personnel (lecture, activités culturelles, musicales, internet, de détente..., sportives, vie associative)
- Sentiments (estime de soi..., stress-angoisse/sérénité)
- Environnement.

Ces indicateurs synthétiques permettent de décentrer le regard par rapport à la seule richesse économique mais ils souffrent des défauts des indicateurs synthétiques agrégeant des dimensions très différentes. Le résultat de ces variables a été établi par un questionnaire auprès de la population (de plus de 15 ans). Il est observé une disponibilité irrégulière des données et la démarche engage une vision très subjective amoindrissant la pertinence des variables choisies. Le projet ISBET représente une limite à la notion de cohésion sociale. En effet, ces variables sont plus centrées sur des aspects de bien-être individuel que collectif.

3.3.2 *Le projet « Indicateurs 21 » de la région Nord-Pas-de-Calais.*

Le projet « **Indicateurs 21** » a été créé en 2003 par la Région Nord-Pas-de-Calais. La volonté d'adopter une stratégie régionale vers le développement durable, de réaliser les travaux du SRADT (Schéma Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire) et de mettre en place l'Agenda 21 sont les points clés du lancement du projet. Il vise à mettre au point de nouveaux indicateurs de richesse, complémentaires du PIB, permettant de mesurer le développement régional dans toutes ses dimensions en prenant en compte le progrès social mais également la pression exercée par l'homme sur les ressources naturelles, facteurs essentiels du bien-être.

Ces indicateurs sont au nombre de cinq : Empreinte écologique, IDH (Indicateur de développement humain), IPF (Indicateur de Participation des Femmes à la vie politique et économique), BIP 40 (Baromètre des Inégalités et de la Pauvreté), ISS (Indicateur de Santé Sociale).

Au vu des limites de l'IDH, la région Nord-Pas-de-Calais a souhaité l'adapter à sa propre situation en créant l'IDH-4. Celui-ci permet de refléter d'autres dimensions supplémentaires par rapport à l'IDH : La capacité de bénéficier d'une vie longue et saine.

- La capacité d'accès à l'éducation et aux connaissances.
- La capacité d'accès aux ressources matérielles indispensables pour atteindre un niveau de vie décent.

Le projet « indicateurs 21 » est une association de divers indicateurs nationaux réadaptés à l'échelle d'une région. L'association de ces indicateurs a pour but de mesurer les progrès de la région dans le sens d'un développement humain durable et d'établir des comparaisons avec les autres collectivités territoriales engagées dans la même démarche.

3.3.3 *L'Indice de qualité de vie et de bien-être.*

La Région Ile-de-France a souhaité un indice de stratégie de développement durable basé sur la méthode de Robert PRESCOTT-ALLEN¹. Le but de cet indice est de transposer les indicateurs établis aux échelles supra régionales tels que de l'Empreinte écologique, les calculs des indicateurs de développement humain (IDH), de pauvreté humaine (IPH), de participation féminine (IPF), d'une part, mais calculé à l'échelle de la Région Ile-de-France. D'autre part, ils ont souhaité développer l'**Indice de qualité de vie et de bien-être** ou **IQVB**. Ce dernier indice traite équitablement les trois dimensions de la durabilité. Il est divisé en deux indicateurs :

- l'indicateur de qualité sociale et économique (IQS),
- l'indicateur de qualité environnementale (IQE).

Il permet de caractériser la qualité globale de l'écosystème régional, de suivre les évolutions et d'identifier des leviers d'action en ayant une vision transversale du développement en Île-de-France. Le projet présente une carence qui est celle du manque d'indicateurs dans le domaine de l'environnement. De plus, les autres indicateurs disponibles sont généralement calculés à l'échelle nationale. Pourtant, les calculer à une échelle régionale permettrait de souligner la pression des populations sur le territoire.

La création de ces nouveaux indicateurs reste à l'heure actuelle encore très en retrait devant l'importance du PIB. Le problème face à la richesse économique, est de trouver un indicateur ou plusieurs qui permettent de valoriser le bien-être de la population. Aucun indicateur n'est aujourd'hui assez important pour pouvoir rivaliser avec l'indicateur PIB. Cependant, les exemples précédents soulignent que les initiatives des territoires ne s'arrêtent pas à cette difficulté. De plus, ces projets d'indicateurs sont pertinents dans leur démarche d'intégrer les divers champs (économie, social, environnement) en lien avec le bien-être humain. Actuellement, la démarche de comparaison entre les territoires est difficile dans le sens où chaque région crée ou adapte ses propres indicateurs.

¹ La méthode de Robert Prescott-Allen propose un cadre méthodologique permettant de définir un « Indice de qualité de vie et de bien-être ». Source : p3, LIMA NASCIMENTO Iuli, *Indicateurs stratégiques de développement durable en Île-de-France*. INSTITUT D'AMENAGEMENT ET D'URBANISME, 2011.

3.4 Ailleurs dans le monde...

Nous avons souhaité rechercher quelques indicateurs régionaux dans le reste du monde. Le Canada ou encore le Bhoutan ont créé leur propre indicateur.

3.4.1 *Le Produit Intérieur Doux du Québec.*

Le **Produit Intérieur Doux** a été imaginé en 1999 par le Carrefour des Savoirs sur les Finances Publiques, au Québec. Seulement une partie de la production de richesse donne lieu à des échanges monétaires et que seule cette partie est comptabilisée dans le PIB. C'est pourquoi, en complément, a été créé le PID qui prend en considération toutes les contributions, non monétaires, non monnayées et/ou non monnayables qui participent à la richesse humaine et collective. Les activités de la vie courante sont alors classées dans le PIB ou le PID. Par exemple, la prise en charge d'un malade à l'hôpital est rattachée au PIB, alors qu'en prendre soin à la maison se trouve dans le PID. Une majorité de la richesse produite par les femmes, les personnes sans emploi, les enfants, les retraités... relève du PID. Les richesses culturelles, écologiques et sociales ne sont pas reconnues comme telles par le PIB, mais font monter le PID.

La limite principale comme pour tous les indicateurs de qualité de vie ou bonheur, vient de sa subjectivité. Qu'est-ce qui doit être comptabilisé dans le PID et qu'est ce qui ne doit pas l'être ?

3.4.2 *Le Bonheur National Brut du Bhoutan.*

Le **Bonheur National Brut** ou **BNB** est un programme conçu, en 1972, par le roi du Bhoutan. Il a pour objectif de développer l'économie de ce petit Etat perché dans l'Himalaya dans le respect du bouddhisme. Le BNB s'articule autour de quatre piliers :

- un développement économique équitable et durable,
- la préservation des valeurs culturelles,
- la protection de la nature,
- la bonne gouvernance.

Cependant, le bonheur, notion très subjective n'est pas quantifiable. La fiabilité des résultats dépend pour beaucoup de la manière dont les informations sont collectées et analysées. Pour reprendre le cas très populaire du Bhoutan, il est important de souligner la polémique sur les ethnies minoritaires très peu considérées dans ce pays de l'Himalaya. Le pilier de la préservation des valeurs culturelles prend en compte uniquement celles des Bhotias, dominants politiquement. Les autres populations, principalement les Lhotsampas, originaires du Népal, ont été forcées ou ont choisi de s'exiler pour pouvoir continuer à pratiquer leurs traditions. Cet indicateur du bonheur calcule seulement celui d'une partie de la population totale.

Au niveau des indicateurs de bien-être, il est important de retenir deux constats. Le premier repose sur le fait qu'il n'existe pas de définition universelle du bien-être d'une population. Le second traite de la subjectivité de ces indicateurs synthétiques qui résument des dimensions du bien-être reposant sur des coefficients de pondérations arbitraires. Construire un indicateur de qualité de vie et de bien-être de la population entraîne une

combinaison de facteurs plus ou moins objective due à la non-universalité de ces concepts. Lors de la comparaison de territoires, Il est nécessaire d'être prudent car les définitions de chaque indicateur ne sont pas toujours harmonisées. Ceux existants ne sont pas suffisants pour caractériser un espace donné. Ce constat précise l'insatisfaction qu'ils représentent pour l'aménageur. Le fait qu'ils donnent une « fausse » image, notamment sur le bien-être de la population explique le besoin d'en créer d'autres. Quels critères doit-on considérer pour répondre à cette demande ? Il est nécessaire de prendre en compte différentes variables, mais cela complexifie la construction et l'interprétation de l'indicateur final.

3.5 Les indicateurs des villes petites et moyennes en région Centre.

Ce projet a été développé par des étudiants en Génie de l'aménagement du territoire à l'école Polytech'Tours dans le cadre d'un programme de recherche débuté en 2011. Plusieurs ateliers et projets de fin d'études en ont découlé. Il présente l'analyse des dynamiques de développement des villes petites et moyennes (VPM) de la région centre. Nous avons étudié leurs indicateurs axés dans les domaines de l'économie et du social. Les différents espaces allant du quartier à la région ont été définis. Préciser ces échelles permet d'avoir une véritable réflexion sur l'élaboration d'un indicateur territorial pertinent. Leurs indicateurs sont classés dans quatre thématiques :

- Géographie (réseaux et accessibilités et flux domicile-travail),
- Population et cohésion sociale (population, formation, revenus et précarité, échelle territoriale prioritaire),
- Emplois et activités économiques (dynamiques d'emploi, renouvellement des activités, économie sociale et solidaire, tourisme et équipements, services à la population),
- Foncier et immobilier.

Grâce à ces indicateurs, ils ont réalisé des fiches portraits dont l'objectif est de donner « une vision globale du développement et des dynamiques des VPM », ou définit autrement « la visée de ce projet est d'apporter une connaissance détaillée des avantages comparatifs et faiblesses inhérentes aux activités économiques présentes dans une quinzaine de VPM »². Ils sont partis d'une approche économique mais qui se rattache à des besoins de connectivité sociale et physique.

Ces indicateurs arrivent en complément des indicateurs « alternatifs », ils présentent une approche liée aux territoires et également à la population. La recherche que nous effectuons est en lien avec la démarche de ce projet qui est de « donner une vision globale du développement et des dynamiques des VPM ». Ce projet étant spécifique aux villes petites et moyennes, nous analyserons les variables proposées et déterminerons celles répondant à notre problématique.

² Rapport PFE 2012 : Analyse des dynamiques de développement des villes petites et moyennes de la région Centre.

4. Territorialiser des indicateurs déjà créés.

Suite à ces descriptions d'indicateurs, nous avons décidé de retenir ceux qui seront essentiels à la construction d'un tableau de bord synthétique qui regroupera les principaux indicateurs territoriaux. Il est important de souligner que nous cherchons un ensemble d'indicateurs capables de donner une approche globale sur le bien-être des habitants au sein des territoires. Les variables des indicateurs sélectionnés dans le tableau suivant ont été analysées et seront présentées dans la dernière partie de ce rapport. Ainsi, nous rappelons les apports et limites de chacun de ces indicateurs.

Indicateurs	Thématiques	Apports	Limites	Bilan global sur les indicateurs	Références
IDH/ISDH	Economie Social	PIB/hab : niveau de vie. Donnée sur l'espérance de vie et l'instruction.	Des variables commensurables. Pas d'information sur les conditions de vie.	Une approche économique et surtout sociale au niveau de ces indicateurs du PNUD.	p 20
IPF	Social	Variables traitant une forme d'inégalité.	Très spécifiques	La notion environnementale n'est pas présente. Une échelle nationale qui ne correspond pas au terrain d'étude des aménageurs.	P20-21
IPH	Social	Les indicateurs s'adaptent suivant la situation du pays.	Données spécifiques sur la pauvreté.	De plus, ces indicateurs donnent peu de détails sur les aspects de la qualité de vie.	P21
ENA	Economie Environnement Social	Indicateur de "soutenabilité" qui regroupe les 3 thématiques.	Une variable uniquement tournée vers le profit. Une fongibilité entre les différentes thématiques.	Indicateur synthétique et très instrumentalisé. Des variables peu détaillées notamment dans le domaine social.	P22
BIP 40	Social	Ces indicateurs permettent de voir une évolution dans le temps. Un nombre de données plus important.	Des données pas toujours présentes.	Un indicateur fixé sur des valeurs monétaires et non monétaires. Un indicateur qui renseigne essentiellement sur les inégalités et la pauvreté.	p23
Indicateurs 21	Economie Social Environnement	Des indicateurs nationaux réadaptés à l'échelle régionale.	Les conditions de vie ne sont pas toutes représentées.	Une combinaison d'indicateurs qui n'intègre pas encore toute la notion de bien-être de la population. (Voir limites des indicateurs précédents).	p24
IQVB	Economie Social Environnement	Caractérise la qualité globale de l'écosystème régional.	Certains indicateurs calculés à l'échelle nationale.	Une palette d'indicateurs environnementaux.	p25
Indicateurs VPM	Economie Social	Indicateurs territorialisables pour une vision globale de développement.	Indicateurs spécifiques à l'observation des dynamiques des villes petites et moyennes de la région Centre.	Des données relatives à l'action de l'aménageur.	p27

II. L'observatoire territorial, un outil d'analyse du territoire

1. Un outil dédié aux projets territoriaux.

L'observatoire territorial constitue un dispositif de connaissance central et essentiel du territoire qui est reconnu pour ses qualités d'objectivation, de validation, de stabilité et de récurrence. Même si celui-ci ne recouvre pas toute la connaissance territoriale, c'est un système d'information pour les acteurs. Cet outil transversal, observant des thématiques qui interagissent entre elles : la dynamique démographique, l'habitat, la consommation d'espace, le paysage, le développement économique, l'agriculture... nécessite un partenariat avec d'autres observatoires : de l'emploi, de l'économie, de la santé... pour multiplier les données et vérifier les informations. Il permet de suivre l'évolution d'un phénomène, d'une portion de territoire, à la fois dans le temps et dans l'espace.

Il existe de nombreux types d'observatoires créés par différentes structures : collectivités territoriales, agglomérations, agences d'urbanisme, établissements publics de coopération intercommunale, territoires de projets, chambres consulaires... et chacun est lié à un projet précis sur des périmètres à échelle variable (région, département, EPCI, espaces de montagne ou littoraux, territoires de planification Scot, PLH, PPRI...). « *La plupart des observatoires se présentent sous forme d'applications informatiques dans lesquelles des données sont agrégées et restituées sous la forme synthétique de cartes, de tableaux, ou d'indicateurs statistiques* ». PORNON Henry, 2001.

« *Les observatoires sont normalement des outils conçus pour répondre à des attentes précises de la part de leurs utilisateurs. Dans le domaine de l'aménagement et de l'action territoriale, il s'agit de partager des données fiables permettant de représenter l'espace géographique par rapport auquel les utilisateurs vont agir en utilisant, en aménageant ou en gérant.* » MOINE A., SIGNORET P., 2007, citation tirée de l'ouvrage de ROUX Emmanuel et FEYT Grégoire, *Les observatoires territoriaux : sens et enjeux*, 2011, p33. Selon cette affirmation, il est important de souligner que l'observatoire et le projet sont liés. Les données sont construites pour optimiser les projets. Inversement, les projets sont réalisés à partir d'observatoires qui sont souvent liés à des politiques particulières sur un territoire. Les acteurs techniques et décisionnels éprouvent une certaine difficulté à définir le périmètre et les objets considérés, la manière de les qualifier et de les caractériser, la nature des indicateurs à produire en fonction de la culture des destinataires.

Les observatoires territoriaux regroupent un nombre important d'indicateurs. Par exemple celui de la DATAR est composé de plus de 400 indicateurs. « *Les observatoires peuvent : avoir une dimension généraliste en couvrant tous les aspects ou plusieurs aspects d'un territoire (dimension plurithématique) ; s'intéresser à un domaine ou à une thématique privilégiée comme l'habitat, l'économie, les transports... (Dimension monothématique) ; ou encore être spécialisés afin de répondre à un ou des questionnement(s), ou enjeu(x) sur tout ou partie d'un territoire (dimension problématique)* », Emmanuel ROUX, Grégoire FEYT, *les observatoires territoriaux Sens et Enjeux*, p33-34, 2011. Cependant, les thématiques d'une majorité des observatoires sont tournées vers les attentes de leurs utilisateurs et donc ne permettent pas d'analyser le territoire dans son ensemble.

À l'observatoire territorial sont associées diverses vocations permettant notamment à l'aménageur de mieux comprendre les apports de cet outil. Il est une source d'informations, de connaissances et de compréhension des dynamiques territoriales.

2. Quelques observatoires analysés

Nous avons donc recherché différents types d'observatoires nous permettant ainsi de souligner les thématiques spécifiques de chacun et les échelles d'études. Les outils d'analyse de données des observatoires sont principalement la cartographie ou l'utilisation d'un Système d'Information Géographique (SIG) ainsi que des études.

Tableau des échelles et thématiques analysées de différents observatoires territoriaux.

Nom de l'observatoire ³	Echelles	Thématiques analysées
Observatoire territorial de Seine et Marne	Départementale	Le tissu économique : entreprises, emplois, zones d'activité, secteur d'activité en particulier...
Observatoire territorial du Pays Cœur d'Hérault	Pays " cœur d'Hérault"	Outil transversal à diverses thématiques : la dynamique démographique, l'habitat, la consommation d'espace, le paysage, le développement économique...
Observatoire territorial de la biodiversité (en Vallée de l'Eure)	Inter intercommunale (3 Communautés de Communes)	Les pratiques ayant un impact sur la biodiversité. Les pratiques de mise en valeur de celle-ci.
Observatoire social territorial de la MNT	Nationale	Perspectives territoriales. Santé des agents territoriaux au travail : monographie sur les métiers à risques ou sur des questions de santé au travail.
Observatoire de l'emploi, des métiers et des compétences	Toutes	Etudes de diverses données autour de l'emploi, des métiers et des compétences.
Observatoire des territoires de la DATAR	Toutes	Plus de 400 critères d'analyses sur des thématiques variées.
Observatoire territorial du Pays des Landes de Gascogne	Pays « des Landes de Gascogne »	Etudes sur la démographie, le développement économique, l'environnement, l'habitat et les services aux personnes.
Système d'information territorial des parcs naturels régionaux de la PACA	Parcs naturels régionaux	Aménagement et développement local, patrimoine naturel, eau, paysage et patrimoine culturel, énergies, environnement et déchets, tourisme
Observatoire des territoires pyrénéens	Communale à Inter-régionale.	Traitement de thématiques variées (travail, environnement, transport...).
Observatoire des inégalités	Toutes	Emplois, revenus, niveau d'éducation...

³ Source : cf. bibliographie.

Ce tableau souligne la diversité des observatoires territoriaux existants. Par exemple, l'observatoire de l'emploi, des métiers et des compétences ne traite que des données au niveau du travail et le Système d'information territorial des parcs naturels régionaux de la PACA s'intéresse uniquement aux données sur l'environnement. Sur des éléments aussi distincts, il est difficile de pouvoir envisager une comparaison des territoires entre eux. Cette pluralité traduit la complexité des territoires et donc la difficulté de déterminer les informations indispensables qui sont rattachées à celui-ci.

L'observatoire territorial apporte une interprétation géographique des données et vient donc en complément de l'information que donne la valeur de l'indicateur. La démarche envisagée serait de l'utiliser comme un outil complémentaire aux indicateurs territoriaux sélectionnés. L'aménageur peut se servir de l'observatoire comme une aide à la décision, un moyen d'alerter, d'informer mais également de partager, d'échanger des données pour mieux organiser, adapter et anticiper les projets sur les territoires. « L'observatoire territorial agit dans sa capacité à mobiliser et à permettre la coopération d'acteurs autour d'un objectif commun », Emmanuel ROUX, Grégoire FEYT, les observatoires territoriaux sens et enjeux, p34, 2011. L'objectif commun est ici de réaliser une base de données où seront recensées toutes les variables susceptibles de jouer un rôle sur l'amélioration du cadre de vie de la population. L'observatoire permettra de mobiliser et d'activer les ressources humaines, techniques et politiques au service du territoire et donc de sa population.

Les informations contenues dans les observatoires territoriaux permettent d'augmenter la réactivité de l'aménageur en ayant un accès plus direct aux données. De plus, ce dispositif permet de suivre l'évolution d'un phénomène dans un domaine ou sur une portion de territoire. Cependant, si l'aménageur souhaite connaître un territoire pour cibler ses points faibles, l'observatoire territorial ne le renseignera seulement que sur les problématiques en cours d'étude.

Partie 2 :

Les enjeux pour l'aménageur.

Partie 2 : Les enjeux pour l'aménageur.

I. Les nécessités d'une nouvelle dynamique de développement territorial : les impératifs humains.

Concevoir et organiser le devenir des territoires par la valorisation de leurs ressources est une des missions principales du développement territorial. Son enjeu est de rendre attractifs et compétitifs les territoires. A cela, nous ajoutons une nouvelle approche qui est celle de la durabilité des territoires. Dans un premier temps, nous définirons le développement durable puis nous présenterons la notion de durabilité pour l'aménageur. Dans un second temps, nous détaillerons les impératifs humains associés au territoire.

1. Le développement durable, notion à intégrer à l'aménagement.

1.1 Qu'est-ce que le développement durable ?

Le terme de développement durable est apparu pour la première fois dans le rapport Brundtland « *Notre Avenir à tous* ». On y trouve la première définition du concept, « *le développement durable est le développement qui satisfait les besoins de la génération actuelle sans priver les générations futures de la possibilité de satisfaire leurs propres besoins* ». Publié en 1987, il est le déclenchement d'une suite de conférences : Sommet de Rio en 1992, Copenhague en 2009 ... et d'études. A ce jour, la notion du développement durable recouvre une multitude d'idées, de pensées, de représentations, il nous paraît donc important de la resituer dans le temps et de la définir.

Le mode de développement axé uniquement sur la consommation s'essouffle et de grandes inégalités se font ressentir. Les écarts de richesses et d'accessibilité aux services se creusent entre les populations. Ce fonctionnement porte atteinte à l'environnement et confine la majorité de la société dans la pauvreté. Les milieux humains et naturels sont donc à prendre en compte comme variables essentielles pour répondre au bien-être humain.

Le Sommet de la Terre à Rio en 1992 stipule que « *l'être humain est au cœur du développement durable* » dont le but est de réconcilier le développement et le respect de la nature pour une société plus juste et équitable. Pour cela, le premier élément souligné par le rapport Brundtland est que l'activité de l'homme doit être supportée par la capacité de la biosphère tout en prenant en compte l'avancée des techniques et de l'organisation sociale. Le second est d'accorder une plus grande priorité aux besoins essentiels des plus démunis. Le développement durable est également associé à un processus de changement dans lequel l'exploitation des ressources, le choix des investissements, les changements institutionnels sont déterminés en fonction des besoins actuels mais également ceux à venir. Ces concepts intègrent ainsi les trois piliers : économie, social, environnement et ceux-ci impliquent une transformation progressive de l'économie et de la société.

Cette notion apporte à l'aménageur une nouvelle réflexion sur sa vision des territoires. La conception, l'organisation et l'optimisation des espaces dans le but d'améliorer le bien-être des populations est un enjeu important pour l'aménageur. En ce sens, le développement durable apparaît alors comme une notion essentielle à intégrer aux projets d'aménagement.

1.2 Le développement durable pour l'aménageur.

Historiquement, c'est le développement économique qui a été à l'origine de l'organisation des territoires. Actuellement, la fonction première de l'aménagement est d'ordonner le territoire pour diminuer les inégalités entre les hommes d'un point de vue économique ou social. Un de ces objectifs vise à engendrer une cohésion sociale : « *la capacité d'une société à assurer le bien-être de tous ses membres, en réduisant les disparités et en évitant la marginalisation.* » Rapport de la Task Force de Haut Niveau sur *la Cohésion Sociale au XXI^{ème} siècle*, Conseil de l'Europe.

La notion de pluridisciplinarité pour l'aménagement du territoire devient le maître mot de ce domaine. Le but de l'aménageur est de réussir à organiser et à trier toutes les informations disponibles sur un territoire pour permettre de construire un développement territorial durable.

En outre, ces dernières années, cette notion est devenue de plus en plus importante au sein des décisions politiques ainsi qu'au cœur des problématiques de l'aménagement du territoire.

L'aménageur se doit d'agir en tenant compte des principes suivants de développement durable pour créer un environnement de qualité, stable et dynamique :

- Assurer une évolution **économiquement** efficace pour créer une économie innovante et prospère,
- Assurer une population **socialement** équitable pour permettre le plein épanouissement de toutes les femmes et de tous les hommes, l'essor des communautés et le respect de la diversité,
- Maintenir l'intégrité de l'**environnement** pour assurer la santé et la sécurité des communautés humaines et préserver les écosystèmes.

Nous allons donc intégrer ces principes aux enjeux des impératifs humains (Accéder à des services, Habiter, Evoluer dans un environnement de qualité, Se déplacer, Travailler, Vivre ensemble).

2. Des Impératifs humains entraînant des enjeux essentiels.

Nous avons défini six impératifs humains. Les quatre premiers sont repris de la théorie de la ville fonctionnelle de Le Corbusier : Habiter, Se déplacer, Travailler, Se cultiver. Nous avons renommé ce dernier : Accéder à des services, pour inclure tous les services publics et privés, qu'ils soient culturels, sportifs, relatifs à la santé ou encore à la formation... Ces impératifs sont nécessaires au développement équilibré de l'homme.

D'un autre côté, il est important de prendre en compte la collectivité en adéquation avec l'individualité humaine. Ce point nous permet de rajouter les impératifs de Vivre ensemble et d'Evoluer dans un environnement de qualité.

Nous avons trouvé indispensable de leur ajouter un vecteur de mise en œuvre majeure dans notre société : la Capacité d'action de la puissance publique. En effet, elle est essentielle à la mise en place de projets globaux pour la cohésion sociale, le développement économique ou encore la protection de l'environnement. Ces thématiques importantes nécessitent une volonté forte ainsi que des fonds importants que seule la puissance publique peut apporter.

Impératifs humains	Enjeux
Accéder à des services	Favoriser l'accès à des services publics de qualité et de proximité. Pérenniser ou créer des services de proximité (Boulangerie, Supérette...). Accéder aux loisirs et à la détente. Privilégier la boucle locale alimentaire. Accéder à une éducation de qualité, diversifiée. Accéder à la culture. Développer les services à la personne. Accéder aux soins de manière aisée (proximité, coût) Accéder à des équipements sportifs.
Habiter	Posséder un logement décent (nombre de pièces, état du logement). Lutter contre l'étalement urbain. Privilégier la densification urbaine. Privilégier les éco-matériaux. Maintenir à domicile les personnes âgées ou handicapées. Réduire les dépenses énergétiques des logements.
Se déplacer	Réduire les temps de déplacements. Réduire la pollution due au transport. Réduire les risques d'accidents. Favoriser l'intermodalité. Favoriser la mobilité douce.
Travailler	Avoir un emploi adapté (formation, horaires, ...). Eviter la création d'inégalité salariale. Favoriser les emplois pérennes. Favoriser une économie durable. Favoriser le lien Entreprises/Formations pour les enseignements supérieurs, ou pour adultes.
Vivre ensemble	Favoriser une mixité sociale. Favoriser une mixité fonctionnelle. Développer la solidarité et la formation à la citoyenneté. Créer des liens entre les générations. Limiter l'exposition des populations aux risques et aux nuisances.
Evoluer dans un environnement de qualité	Réduire tous les types de pollution : Sol, air, eau, sonore... Développer les espaces verts en villes. Développer et valoriser la biodiversité. Favoriser une agriculture durable. Recycler les déchets. Accéder à l'eau en qualité et en quantité suffisante. Consommer des aliments sains. Evoluer dans un environnement de qualité. Optimiser la ressource et l'usage de l'eau. Réduire l'empreinte écologique. Réduire les émissions de gaz à effet de serre.

La Capacité d'action de la puissance publique possède deux enjeux importants :

- Mettre en place des projets globaux pour la cohésion sociale, le développement économique, ou encore la protection de l'environnement
- Disposer de moyens matériels et humains pour exécuter les tâches nécessaires à la satisfaction de l'intérêt général.

Cette déclinaison d'impératifs humains est conditionnée par la capacité de la puissance publique. Elle se définit comme l'ensemble des prérogatives et des avantages dont dispose l'administration afin de faire prévaloir l'intérêt général. Cette notion définie par « *dépassant chaque individu, est en quelque sorte l'émanation de la volonté de la collectivité des citoyens en tant que telle* ⁴ » dans le site vie-publique du gouvernement français montre le lien entre l'individu et la collectivité. Il est essentiel de chercher une synergie entre la dimension collective et privée. Si la capacité de la puissance publique n'est pas suffisante, l'ensemble des services publics ne peuvent être assurés. Il devient donc difficile de répondre aux besoins de l'intérêt général.

II. Proposition d'indicateurs territoriaux.

1. Des indicateurs territoriaux de développement durable pour l'aménageur.

Les indicateurs que nous souhaitons développer utilisent les données d'un territoire pour permettre d'en retirer les points positifs et négatifs. Ces indicateurs territorialisés permettent à l'aménageur d'avoir un diagnostic global, ciblé sur une zone particulière et de ce fait d'orienter son travail.

Chaque indicateur traite un sujet bien précis et les données auxquelles il fait référence sont intéressantes pour décrire et mieux comprendre le territoire. Les indicateurs représentent une aide pour le technicien qui va analyser les variables pour leur donner une signification concrète sur un territoire. Ceux que nous allons devoir sélectionner ne devront pas seulement donner une image, une observation précise d'un territoire mais permettront à l'aménageur de savoir quelle est l'action à prioriser afin d'améliorer le bien-être de la population. De plus, nous avons remarqué que les variables sont connectées entre elles, la modification d'une fera évoluer les autres. Par ce fait, les indicateurs sélectionnés doivent être souples et intégrer ce concept d'interdépendance. Par exemple, la biodiversité influe en même temps sur la qualité de l'écosystème et également sur la santé de la population.

Pour observer un territoire de manière globale, il paraît donc primordial d'avoir des données qui se croisent sur divers domaines. Or jusqu'à présent, il est important de souligner que chaque indicateur a ses particularités et ne traite pas les mêmes variables. De plus, celles-ci ne sont pas prises en compte de la même façon, notamment le domaine économique demeure une partie importante pour les décideurs. La prédominance écrasante du PIB est un point qui permet de justifier le rôle et

⁴ Site vie-publique du gouvernement français : <http://www.vie-publique.fr/decouverte-institutions/citoyen/approfondissements/interet-general-interets-particuliers.html>

l'influence que l'économie détient sur nos sociétés. Nous nous demandons alors, pour contrebalancer cet état de fait, quels sont les indicateurs qui peuvent au mieux caractériser le bien-être et la cohésion d'un territoire. Notre objectif est de dégager des variables qui permettraient à l'aménageur d'avoir une vision globale d'un territoire et donc d'intégrer des notions à la fois économiques, sociales et environnementales. Face à ce premier constat, nous pensons qu'il est plus intéressant et enrichissant d'avoir plusieurs indicateurs qui donnent des données précises dans un domaine particulier et par la suite d'établir les liens entre eux.

2. Les variables qui découlent des impératifs humains.

Au vu du laps de temps accordé pour la réalisation du projet de fin d'études, il est vite apparu nécessaire de recadrer le sujet. En effet, la sélection des variables essentielles à l'élaboration de la base de données est une étape primordiale qu'il ne faut pas négliger et qui nécessite un temps réel de réflexion et de recherche.

Le grand nombre d'indicateurs présents dans le monde, nous impose de choisir ceux en adéquation avec nos enjeux.

Par la suite, un travail sur la pertinence de l'échelle suivant la variable étudiée, nous a paru nécessaire. Les échelles présentées sont : le quartier, la commune, l'EPCI, la région⁵. Ce choix résulte d'une approche opérationnelle du pouvoir décisionnel à l'exception de l'échelon quartier représentant une partie d'une commune. L'échelle de la zone d'emploi ou de la zone d'influence n'a pas été traitée dans notre rapport mais celle-ci présente également des aspects intéressants pour l'observation des territoires.

Le principe d'interdépendance nous a amené à considérer deux niveaux d'analyse. Dans un premier temps, une partie des variables nécessaires essentielles à considérer pour tout type de territoire. Puis dans un second temps, des notions plus spécifiques rattachées à un territoire particulier qui dépendent des résultats de la première analyse.

L'ordre de présentation des enjeux ainsi que des variables n'est pas hiérarchique. Constituant des dimensions différentes d'un même système, ils ne peuvent être pris isolément.

⁵ Cf Glossaire

Impératifs humains	Variables de premier niveau	Source	Echelles
Accéder à des services	Equipements et services : culture, musique, internet, détente, loisir, sport, service de proximité...	VPM	Commune
	Proximité au service (aire d'influence)	Personnelle	Commune/EPCI
	Pourcentage de structures favorisant les circuits courts : AMAP, marchés...	Personnelle	EPCI
	Dépenses des ménages en loisirs et culture	IQS	EPCI
	Membres de clubs sportifs	IQS	Quartier/Commune
	Niveau d'instruction (2/3 taux alphabétisation 1/3 scolarisation)	IDH	Quartier/Commune
	Répartition de la population par diplôme le plus élevé pour la population non scolarisée de plus de 15 ans	VPM	Quartier/Commune
	Disparité des densités médicales	BIP 40	EPCI
	Pourcentage de personnes dépendantes : vieillesse, handicap,	Personnelle	Commune
	Consommation de psychotropes	IQS	Commune/EPCI
	Sportifs réguliers de 15 ans et plus	IQS	EPCI
	Lien entre le milieu éducatif et entrepreneurial	Personnelle	EPCI/Région
	Part des dépenses de santé dans le PIB	BIP 40	Région
Evoluer dans un environnement de qualité	Qualité de l'environnement, pollution de manière générale (air, eau, sol)	Personnelle	Commune
	Population exposée à plusieurs sources de bruit (route, rail, aéronef)	IQE	Quartier
	Taux de surface artificialisée	VPM	Commune
	Consommation d'espaces naturels, forestiers ou agricoles par rapport à l'augmentation du nombre d'habitant.	IQE	Commune
	Espèces animales et végétales menacées et en danger ou éteintes	IQE	EPCI/Région
	Déchets ménagers et assimilés produits par habitant	IQE	Commune
	Valorisation matière et organique des déchets ménagers et assimilés	IQE	EPCI
	Déchets d'activités économiques non inertes non dangereux ramenés au PIB	IQE	EPCI
	Déchets dangereux produits par habitant	IQE	Commune
	Indice global de "non-fragmentation"	IQE	Région
	Consommation finale d'énergie par habitant	IQE	EPCI
	Intensité énergétique finale	IQE	EPCI
	Part de la consommation finale d'énergies renouvelables et produites localement	IQE	EPCI

Habiter	Prix moyen du m ² de foncier bâti et non bâti	VPM	Commune
	Vacance du parc de logement et écart entre 1999 et 2008	VPM	Commune
	Nombre de CUCS (Contrats Urbains de Cohésion Sociale) et PRU (Plans de Renovations Urbaine)	VPM	Commune
	Personnes en attente d'un logement social	IQS	Commune/EPCI
	Caractériser le type de bâtiment : sans confort, surpeuplé, ... et nombre de personnes concernées	IQS	Quartier/Commune
	Ratio de dépendance démographique	IQS	EPCI
Se déplacer	Temps de trajet en voiture avec les villes les plus proches	VPM	Commune
	Temps d'accès à un échangeur autoroutier	VPM	Commune
	Nombre de trains qui s'arrêtent par job (jour ordinaire de base) et nombre de montées et descentes à partir de cette gare en un an (Trans-TER et Intercités)	VPM	Commune
	Sécurité routière, nombre d'accident	VPM	EPCI/Région
	Flux de voitures en ville (encombrement du véhicule personnel)	Personnelle	Commune
	Coefficients sortants/entrants domicile travail	VPM	Commune
Travailler	Temps de déplacement moyen, domicile-travail (dans l'aire urbaine en 2006)	VPM	Commune
	Nombre de femmes occupant des postes à responsabilité	IPF	EPCI/Région
	Taux d'intérim	BIP 40	EPCI
	Nombre d'établissements employeurs de l'ESS ⁶ par statut juridique et par secteurs d'activité et la part de ces établissements sur l'ensemble des établissements employeurs	VPM	EPCI
	Effectifs salariés de l'ESS par statut juridique par secteur d'activité et la part de ces effectifs sur l'ensemble des emplois	VPM	EPCI
	chiffre d'affaire de l'ESS comparé au chiffre d'affaire total des entreprises	VPM	EPCI
	Taux d'emploi	IQS	Commune/EPCI
	Taux d'emploi des seniors	IQS	Commune/EPCI
	PIB/ hab	IDH	Commune
	Ecart de salaires selon le sexe	IQS	Commune
	Différence de revenu entre les âges, les origines	Personnelle	Commune
	Part des revenus financiers dans le revenu disponible brut des ménages	BIP 40	Commune
	Pourcentage des dépenses pour le logement dans les dépenses totales des ménages	IQS	Commune

⁶ ESS : Entreprises Sociales et Solidaires : voir définition dans le glossaire

Vivre ensemble	Pauvreté des plus de 65 ans	ISS	Commune
	Nombres de personnes handicapées	Personnelle	Commune
	Nombre d'allocataires de la CAF ⁷ (dont les revenus sont constitués à plus de 50% de prestations sociales)	VPM	Commune
	Répartition de la population de plus de quinze ans par catégories socioprofessionnelles entre 1990 et 2008	VPM	Commune/EPCI
	Evolution démographique (depuis 1968)	VPM	Commune/EPCI
	Densité de la population	Personnelle	Commune
	Répartition de la population par classe d'âge entre 1990 et 2008	VPM	Commune/EPCI
	Lieu de résidence de la population cinq ans auparavant	VPM	Commune
	Composition des ménages	VPM	Commune
	Pourcentage de personnes en deçà du seuil de pauvreté	IPH	Commune/EPCI
	Taux de chômage de longue durée	IQS	Commune/EPCI
	Taux de chômage des moins de 25 ans	IQS	Commune/EPCI
	Taux de chômage global	IQS	Commune/EPCI
	Taux de suicides	IQS	EPCI
	Nombres et types d'associations	Personnelle	Commune/EPCI
	Insécurité, incivilité (homicides, criminalité, victimisation)	IQS	Commune/EPCI
	Nombre de bénéficiaires de la CMUC ⁸ (unité urbaine)	VPM	Commune
	Logements sociaux par commune	VPM	Quartier/Commune

Capacité d'action de la puissance publique	Epargne des administrations publiques	ENA	Commune/EPCI
	Potentiel fiscal	VPM	Commune/EPCI
	Investissements et dépenses opérationnelles par habitant	Personnelle	Commune
	Présence de structure encadrant l'urbanisme (PLH, PPRI, Agenda 21, PLU...)	Personnelle	Commune/EPCI
	Attractivité de la ville	Personnelle	Commune

⁷ CAF : Caisse d'Allocation Familiale

⁸ CMUC : Couverture Maladie Universelle Complémentaire, voir définition dans le glossaire

Impératifs (humains)	Variables de second niveau	Source	Echelle
Evoluer dans un environnement de qualité	Emissions équivalent CO ₂ du territoire par habitant	IQE	Commune urbaine
	Risque de non atteinte du bon état écologique en 2015	IQE	Région
	Pourcentage de surface par type de couverture végétale: pâturage, forêts pour le bois, pour la séquestration du carbone, pêcheries, ...	IQE	Région
	Pourcentage de surface verte	Personnelle	Commune urbaine
	Milieus ouverts : "terres arables", "naturels", Milieux humides, naturels forestiers répertoriés (dans le MOS et Corine Land Cover, natura 2000, ZNIEFF, ...)	IQE	Région
	Taux de banalisation des communautés d'oiseaux communs	IQE	Région
	Déchets dangereux ramenés au PIB	IQE	Région
	Population habitant dans les zones de plus hautes eaux connues (population exposée au risque d'inondation)	IQE	Commune
	Mesures agri-environnementales	IQE	Région
Travailler	Taux de surendettement des ménages	BIP 40	Commune
	Taux d'incidents de crédits	BIP 40	Commune
	Epargne des ménages	ENA	Commune
Vivre ensemble	Types d'origine des populations	Personnelle	Quartier/Commune
	Taux de sorties avant la fin du second cycle	IQS	Commune
	Maltraitance des enfants	ISS	Commune/EPCI
	Nombre de plainte en justice des bailleurs pour impayés de loyers	BIP 40	Commune

CONCLUSION

Le but final de ce projet est de pallier au manque d'outils de description territoriale pour l'aménageur. Cela peut être réalisé par la création d'un outil informatique d'analyse du territoire : une base de données recensant des variables de tous les types : mobilité, habitat, économie et services...

Les informations existent, cependant la manière de les traiter ne correspond pas toujours aux besoins spécifiques de l'aménageur. En effet, les observatoires territoriaux sont créés pour répondre à une problématique et non pour la détecter. Les impératifs humains ont permis de souligner les enjeux de la connaissance d'un territoire. Il a été essentiel de garder en mémoire la définition de développement durable pour analyser ces impératifs. Puis en ont découlé des variables regroupant différentes thématiques : mobilité, santé, formation, pollution, logement...

Après le choix des indicateurs nécessaires à l'élaboration de la base de données, l'étape suivante est leur pondération. Cette phase nécessaire et délicate met en exergue les choix de développement que doit faire l'aménageur dans son travail. En effet, toutes les thématiques ont été prises en compte, mais elles ne peuvent avoir le même poids dans le bilan final d'un territoire. C'est encore la définition de développement durable qui doit guider la modération à réaliser dans un premier temps, puis l'action de l'aménageur dans un second.

La définition du bien-être n'est pas universelle et propre à chaque personne, dépend de nombreux facteurs : niveau de vie, culture... Il est donc difficile de le mesurer en partant d'indicateurs universels. Toute méthode visant à produire des indicateurs synthétiques du bien-être devient nécessairement subjective. Les coefficients de pondération sont inévitablement plus ou moins arbitraires.

Après la pondération des variables, les regrouper dans une base de données permettrait une utilisation plus généralisée. D'autre part, tous les aménageurs ainsi que d'autres acteurs devraient pouvoir y accéder sans posséder de connaissances particulière en SGBD, ni les logiciels payants et réaliser les mises à jour de manière aisée.

Le but de cet outil informatique est de mettre en exergue les caractéristiques du territoire de manière claire et pédagogique. La cartographie nous apparaît comme le support visuel le mieux adapté. La dernière étape serait de traduire les informations du territoire en cartes dynamiques regroupant plusieurs thématiques. Cela permettrait de bien visualiser les points faibles et forts d'un territoire, mais également d'alerter de manière rapide les pouvoirs politiques.

Aire urbaine

Une aire urbaine ou « grande aire urbaine » est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain (unité urbaine) de plus de 10 000 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines (couronne périurbaine) dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.

SOURCE : [HTTP://WWW.INSEE.FR/FR/METHODES/DEFAULT.ASP?PAGE=DEFINITIONS/AIRE-URBAINE.HTM](http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=definitions/aire-urbaine.htm)

Bassin de vie

Le bassin de vie est le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès à la fois aux équipements de la vie courante et à l'emploi.

SOURCE : [HTTP://WWW.INSEE.FR/FR/METHODES/DEFAULT.ASP?PAGE=DEFINITIONS/BASSIN-DE-VIE.HTM](http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=definitions/bassin-de-vie.htm)

CMUC : Couverture Maladie Universelle Complémentaire

La couverture maladie universelle complémentaire permet d'avoir le droit à une protection complémentaire santé gratuite. C'est donc la possibilité d'accéder aux médecins, à l'hôpital, etc., sans dépense à charge et sans avance de frais.

La CMU complémentaire est accordée pour un an sous conditions de ressources.

SOURCE : [HTTP://WWW.CMU.FR/SITE/CMU.PHP4?ID=6](http://www.cmu.fr/site/cmu.php4?id=6)

Economie Sociale et Solidaire

L'économie sociale et solidaire (ESS) rassemble les structures et entreprises qui concilient utilité sociale, activité économique et/ou gouvernance démocratique. Donnant la primauté aux personnes sur la recherche de profits, elles sont organisées autour d'une solidarité collective, d'un partage démocratique du pouvoir dans l'entreprise et réinvestissent leur résultat dans leurs projets et au service des personnes.

SOURCE : <http://www.economie.gouv.fr/ess-economie-sociale-solidaire/decouvrir-ess>

Surface communale artificialisée

Le taux de surface communale artificialisée correspond à la part des espaces artificialisés de la commune.

Les espaces artificialisés recouvrent les zones urbanisées (tissu urbain continu ou discontinu), les zones industrielles et commerciales, les réseaux de transport, les mines, carrières, décharges et chantiers, ainsi que les espaces verts artificialisés (espaces verts urbains, équipements sportifs et de loisirs), par opposition aux espaces agricoles, aux forêts ou milieux naturels, zones humides ou surfaces en eau.

Les espaces qui subissent une artificialisation ne sont plus disponibles pour des usages tels que l'agriculture ou comme habitats naturels. L'extension de l'artificialisation correspond à une consommation d'espaces naturels et ruraux.

SOURCE : [HTTP://WWW.OBSERVATOIRE-DES-TERRITOIRES.GOUV.FR/OBSERVATOIRE-DES-TERRITOIRES/FR/PART-DES-ESPACES-ARTIFICIALIS%C3%A9S](http://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/observatoire-des-territoires/fr/part-des-espaces-artificialises)

Taux de chômage

Le taux de chômage est le pourcentage de chômeurs dans la population active (actifs occupés + chômeurs). On peut calculer un taux de chômage par âge en mettant en rapport les chômeurs d'une classe d'âge avec les actifs de cette classe d'âge. De la même manière se calculent des taux de chômage par sexe, par région, par nationalité, par niveau de diplôme...

SOURCE : [HTTP://WWW.INSEE.FR/FR/METHODES/DEFAULT.ASP?PAGE=DEFINITIONS/TAUX-CHOMAGE.HTM](http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=definitions/taux-chomage.htm)

Unité urbaine

La notion d'unité urbaine repose sur la continuité du bâti et le nombre d'habitants. On appelle unité urbaine une commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) qui compte au moins 2 000 habitants.

SOURCE : [HTTP://WWW.INSEE.FR/FR/METHODES/DEFAULT.ASP?PAGE=DEFINITIONS/UNITE-URBAINE.HTM](http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=definitions/unite-urbaine.htm)

Vacance du parc de logements

La vacance du parc de logements est la part des logements vacants parmi les logements locatifs proposés à la location dans l'ensemble des logements loués ou proposés à la location.

SOURCE : [HTTP://WWW.INSEE.FR/FR/METHODES/DEFAULT.ASP?PAGE=DEFINITIONS/TAUX-DE-VACANCE.HTM](http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=definitions/taux-de-vacance.htm)

Un logement vacant est un logement inoccupé se trouvant dans l'un des cas suivants :

- Proposé à la vente, à la location
- Déjà attribué à un acheteur ou un locataire et en attente d'occupation
- En attente de règlement de succession
- Conservé par un employeur pour un usage futur au profit d'un de ses employés
- Gardé vacant et sans affectation précise par le propriétaire (exemple un logement très vétuste...)

SOURCE : [HTTP://WWW.INSEE.FR/FR/METHODES/DEFAULT.ASP?PAGE=DEFINITIONS/LOGEMENT-VACANT.HTM](http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=definitions/logement-vacant.htm)

Pondérer

Donner aux indicateurs un poids différents en fonction de l'importance qu'on leur attribut dans le but de trouver un équilibre.

Définition personnelle.

TABLE DES MATIERES

Avertissement	5
Formation par la recherche et projet de fin d'études en Génie de l'Aménagement	7
Remerciements	9
Sommaire	11
Introduction	13

PARTIE 1 : LES DISPOSITIFS ACTUELS DE CONNAISSANCE DES TERRITOIRES. 17

I. CREATION, EVOLUTION ET LIMITES DES INDICATEURS.	17
1. QU'EST-CE QU'UN INDICATEUR ?	17
2. HISTORIQUE DES INDICATEURS.	17
3. UNE INSATISFACTION DUE AU MANQUE D'INDICATEURS « GLOBAUX » TERRITORIALISES.	19
3.1 Le PIB, un indicateur mondialement connu et contesté.	19
3.2 Les indicateurs « alternatifs » de rayonnement mondial.	20
3.2.1 Les indicateurs du PNUD.	20
L'Indice de Développement Humain (IDH)	20
3.2.2 L'Empreinte écologique.	22
3.2.3 L'Epargne Nette Ajustée.	22
3.2.4 Le Baromètre des Inégalités et de la Pauvreté.	23
3.2.5 L'Indice de Santé Sociale.	23
3.3 Trois projets intéressants à l'échelle régionale française.	24
3.3.1 Les Indicateurs Sociaux de Bien-Etre Territorialisés.	24
3.3.2 Le projet « Indicateurs 21 » de la région Nord-Pas-de-Calais.	24
3.3.3 L'Indice de qualité de vie et de bien-être.	25
3.4 Ailleurs dans le monde...	26
3.4.1 Le Produit Intérieur Doux du Québec.	26
3.4.2 Le Bonheur National Brut du Bhoutan.	26
3.5 Les indicateurs des villes petites et moyennes en région Centre.	27
4. TERRITORIALISER DES INDICATEURS DEJA CREEES.	28
II. L'OBSERVATOIRE TERRITORIAL, UN OUTIL D'ANALYSE DU TERRITOIRE	30
1. UN OUTIL DEDIE AUX PROJETS TERRITORIAUX.	30
2. QUELQUES OBSERVATOIRES ANALYSES	31

PARTIE 2 : LES ENJEUX POUR L'AMENAGEUR. 35

I. LES NECESSITES D'UNE NOUVELLE DYNAMIQUE DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL : LES IMPERATIFS HUMAINS.	35
1. LE DEVELOPPEMENT DURABLE, NOTION A INTEGRER A L'AMENAGEMENT.	35
1.1 Qu'est-ce que le développement durable ?	35
1.2 Le développement durable pour l'aménageur.	36
2. DES IMPERATIFS HUMAINS ENTRAINANT DES ENJEUX ESSENTIELS.	36
II. PROPOSITION D'INDICATEURS TERRITORIAUX.	38
1. DES INDICATEURS TERRITORIAUX DE DEVELOPPEMENT DURABLE POUR L'AMENAGEUR.	38
2. LES VARIABLES QUI DECOULENT DES IMPERATIFS HUMAINS.	39
Conclusion	45
Glossaire	47
Table des Matières	49
Bibliographie	51

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages :

Aménagement :

RANDET Pierre, *L'aménagement du territoire genèse et étapes d'un grand dessein*, Paris : La documentation française/DATAR, 1994, 147p, (études et recherches).

MERLIN Pierre, *L'aménagement du territoire en France*, Paris : La documentation française, 2007, 174p, (les études de la documentation française).

Ouvrages généraux :

BRUNDTLAND, *Rapport Brundtland*, 1987, 349p,

VIVERET Patrick, *Reconsidérer la richesse: mission "Nouveaux facteurs de richesse"*, 2002, 135p.

STIGLITZ Joseph, SEN Amartya, FITOUSSI Jean-Paul, *Rapport de la commission sur la mesure des performances économiques et du progrès social*, 2009, 324p.

IAAT Poitou Charente, *Reconsidérer la richesse: vers de nouveaux indicateurs (prospérité, bien-être, progrès, bonheur...)*, IAAT Poitou Charente, 2011, 9p, (Bibliowebographie de l'IAAT Poitou Charente).

ELOI Laurent, *Economie du développement soutenable*, OFCE, 2011, 332p, (débat et politiques).

ANTONIN Céline, *L'épargne nette ré-ajustée*, Cairn.info, Belin, 2012, 29p.

STIGLITZ Joseph, FITOUSSI Jean-Paul, *Nouvelles réflexions sur la mesure du progrès social et du bien-être.*, Cairn.info, Belin, 2012, 19p.

AFNOR, *Territoires et Aménagements durables - Cadre stratégique outillé à l'intention des élus, des habitants et des entreprises des territoires pour penser globalement le développement durable et agir localement*, 2013, 25p

Observatoires territoriaux :

PIPONNIER Anne, *Observer pour gouverner: information, prescription et médiation dans les observatoires numériques territoriaux*, Etudes de communication, n°34, 2010, 11p.

ROUX Emmanuel, FEYT Grégoire, *Les observatoires territoriaux : sens et enjeux*, Paris : La documentation française/DATAR, 2011, 107p, (délégation interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité des territoires).

De SEDE-MARCEAU Marine Hélène, *Le développement d'observatoires territoriaux, entre complexité et pragmatisme*, Cairn.info, Belin, 2012, 11p, (l'espace géographique).

Indicateurs régionaux :

RENAULT Michel, *Bien vivre ensemble sur les Territoire: Construire ensemble des indicateurs de Bien être et de progrès social*, PEKEA, 2007, 44p.

RENAULT Michel, *Bien vivre ensemble sur les territoires: éléments d'un diagnostic partagé*, PEKEA, 2007, 70p.

IAU Ile-de-France, *Un indice global de qualité de vie et de bien-être*, IAU Ile-de-France, 2008, 156p.

MARLIER Grégory, DESPEYROUX Yves, *Le projet "Indicateurs 21" en Nord-Pas de Calais*, 2006, 7p.

D2DPE, *Le projet "Indicateurs 21" en Nord-Pas de Calais*, 2009, 22p.

Indice canadien du mieux-être, *Au prise avec des horaires surchargés et le manque de temps: l'aménagement du temps, le loisir et la culture au Canada*, ICME, 2010, 42p, (Le rapport de l'IMCE).

Indice canadien du mieux-être, *Comment les canadiennes et les canadiens se portent-il véritablement?*, ICME, 2012, 81p, (Le rapport de l'IMCE).

VIVERET Patrick, *Bhoutan: c'est quand le bonheur?*, Cairn.info, Belin, 2012, 6p.

Sites internet :

Sites généraux :

Site de la DATAR : <http://www.datar.gouv.fr/>

Site de la Gazette des communes : <http://www.lagazettedescommunes.com/>

Site de l'ENS de Lyon : <http://ses.ens-lyon.fr/>

Sites observatoires territoriaux :

Observatoire territorial de Seine et Marne :	http://www.cci.fr/web/connaissance-du-territoire/accueil
Observatoire territorial du Pays Cœur d'Hérault :	http://www.coeur-herault.fr/
Observatoire territorial de la biodiversité (en Vallée de l'Eure) :	http://www.hommes-et-territoires.asso.fr/spip.php?rubrique24
Observatoire social territorial de la MNT :	http://www.mnt.fr/agir/observatoire-social-territorial
Observatoire de l'emploi, des métiers et des compétences :	http://www.observatoire.cnfpt.fr/pages_local/accueil.phtml
Observatoire des territoires de la DATAR :	http://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/observatoire-des-territoires/fr/a-propos
Observatoire territorial du Pays des Landes de Gascogne :	http://www.pays-landesdegascogne.org/Zoom-sur-le-pays/L-observatoire-territorial
Système d'information territorial des parcs naturels régionaux de la PACA :	http://www.pnrpaca.org/index.php?cont=login
Observatoire des territoires pyrénéens :	http://territoires.sig-pyrenees.net/les-observatoires-territoriaux-pyreneens.html
Observatoire des inégalités :	http://www.inegalitesterritoriales.fr/

CITERES

UMR 6173

*Cités, Territoires,
Environnement et
Sociétés*

*Equipe IPA-PE
Ingénierie du Projet
d'Aménagement,
Paysage,
Environnement*



Département Aménagement
35 allée Ferdinand de Lesseps
BP 30553
37205 TOURS cedex 3

Directeur de recherche :

LARRIBE Sébastien

**KERBELLEC Eve
RAMOND Marine
Projet de Fin D'étude
DA5
2012-2013**

Quels indicateurs territoriaux pour l'aménageur ?

Résumé :

Ce projet de fin d'étude a consisté principalement à l'analyse des outils existants pour l'étude des territoires : Indicateurs et Observatoires Territoriaux. Ceux-ci ont été créés pour répondre à des problématiques déjà bien ciblées. Le manque d'une méthode permettant la détection directe des atouts et faiblesses de l'espace à diagnostiquer, a orienté la première partie de ce travail vers la redéfinition des enjeux et des fonctions attribuées à l'aménageur. La deuxième partie de ce projet a été consacrée à la recherche des informations essentielles pour l'élaboration d'indicateurs pertinents plus spécifiques à l'aménageur.

Dans le contexte actuel de crise, la tendance au développement exclusivement économique se transforme. Cette évolution est liée en partie à l'apparition de la notion de développement durable en 1987, dans le rapport Brundtland. Les principes de celui-ci, nous ont permis d'insérer l'aspect durable dans les indicateurs territoriaux.

Il s'agit maintenant de choisir un mode de pondération pour tous les indicateurs recensés, afin de créer une base de données. De plus la nécessaire articulation des territoires exige un outil commun aux différentes échelles.

Finalement, ce tableau de bord permet de mesurer et de partager une vision de l'espace étudié pour agir à bon escient, de préférence dans une recherche de cohésion sociale, d'autonomie de décision et de responsabilité devant les générations futures.

Mots Clés : Indicateurs territoriaux, Observatoires territoriaux, Développement Durable, Bien-être.



POLYTECH[®]
TOURS

Département Aménagement



Ecole d'ingénieurs
polytechnique
de l'université de Tours

CITERES
UMR 6173
**Cités, Territoires,
Environnement et Sociétés**

Equipe IPA-PE
**Ingénierie du Projet
d'Aménagement, Paysage,
Environnement**

Projet de Fin d'Etudes

Quels indicateurs territoriaux pour l'aménageur ?

2012-2013

**Directeur de recherche :
LARRIBE Sébastien**

**KERBELLEC Eve
RAMOND Marine**

Quels indicateurs territoriaux pour l'aménageur ?

2012 - 2013

**Directeur de recherche :
LARRIBE Sébastien**

**KERBELLEC Eve
RAMOND Marine**

AVERTISSEMENT

Cette recherche a fait appel à des lectures, enquêtes et interviews. Tout emprunt à des contenus d'interviews, des écrits autres que strictement personnel, toute reproduction et citation, font systématiquement l'objet d'un référencement.

L'auteur (les auteurs) de cette recherche a (ont) signé une attestation sur l'honneur de non plagiat.

FORMATION PAR LA RECHERCHE ET PROJET DE FIN D'ETUDES EN GENIE DE L'AMENAGEMENT

La formation au génie de l'aménagement, assurée par le département aménagement de l'Ecole Polytechnique de l'Université de Tours, associe dans le champ de l'urbanisme et de l'aménagement, l'acquisition de connaissances fondamentales, l'acquisition de techniques et de savoir-faire, la formation à la pratique professionnelle et la formation par la recherche. Cette dernière ne vise pas à former les seuls futurs élèves désireux de prolonger leur formation par les études doctorales, mais tout en ouvrant à cette voie, elle vise tout d'abord à favoriser la capacité des futurs ingénieurs à :

- Accroître leurs compétences en matière de pratique professionnelle par la mobilisation de connaissances et de techniques, dont les fondements et contenus ont été explorés le plus finement possible afin d'en assurer une bonne maîtrise intellectuelle et pratique,
- Accroître la capacité des ingénieurs en génie de l'aménagement à innover tant en matière de méthodes que d'outils, mobilisables pour affronter et résoudre les problèmes complexes posés par l'organisation et la gestion des espaces.

La formation par la recherche inclut un exercice individuel de recherche, le projet de fin d'études (P.F.E.), situé en dernière année de formation des élèves ingénieurs. Cet exercice correspond à un stage d'une durée minimum de trois mois, en laboratoire de recherche, principalement au sein de l'équipe Ingénierie du Projet d'Aménagement, Paysage et Environnement de l'UMR 6173 CITERES à laquelle appartiennent les enseignants-chercheurs du département aménagement.

Le travail de recherche, dont l'objectif de base est d'acquérir une compétence méthodologique en matière de recherche, doit répondre à l'un des deux grands objectifs :

- Développer toute ou partie d'une méthode ou d'un outil nouveau permettant le traitement innovant d'un problème d'aménagement
- Approfondir les connaissances de base pour mieux affronter une question complexe en matière d'aménagement.

Afin de valoriser ce travail de recherche nous avons décidé de mettre en ligne les mémoires à partir de la mention bien.

REMERCIEMENTS

Nous remercions tout d'abord notre tuteur, M. Sébastien LARRIBE, pour son appui et soutien tout au long de l'élaboration de ce projet et son initiation à la recherche. Ses conseils et le temps qu'il nous a accordé nous ont été précieux.

Notre reconnaissance va également à toutes les personnes qui nous ont soutenues et suivies lors de la réalisation de ce projet de recherche.

SOMMAIRE

Avertissement	5
Formation par la recherche et projet de fin d'études en Génie de l'Aménagement	7
Remerciements	9
Sommaire	11
Introduction	13
PARTIE 1 : LES DISPOSITIFS ACTUELS DE CONNAISSANCE DES TERRITOIRES.	17
I. CREATION, EVOLUTION ET LIMITES DES INDICATEURS.	17
1. QU'EST-CE QU'UN INDICATEUR ?	17
2. HISTORIQUE DES INDICATEURS.	17
3. UNE INSATISFACTION DUE AU MANQUE D'INDICATEURS « GLOBAUX » TERRITORIALISES.	19
3.1 Le PIB, un indicateur mondialement connu et contesté.	19
3.2 Les indicateurs « alternatifs » de rayonnement mondial.	20
3.3 Trois projets intéressants à l'échelle régionale française.	24
3.4 Ailleurs dans le monde...	26
3.5 Les indicateurs des villes petites et moyennes en région Centre.	27
4. TERRITORIALISER DES INDICATEURS DEJA CREEES.	28
II. L'OBSERVATOIRE TERRITORIAL, UN OUTIL D'ANALYSE DU TERRITOIRE	30
1. UN OUTIL DEDIE AUX PROJETS TERRITORIAUX.	30
2. QUELQUES OBSERVATOIRES ANALYSES	31
PARTIE 2 : LES ENJEUX POUR L'AMENAGEUR.	35
I. LES NECESSITES D'UNE NOUVELLE DYNAMIQUE DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL : LES IMPERATIFS HUMAINS.	35
1. LE DEVELOPPEMENT DURABLE, NOTION A INTEGRER A L'AMENAGEMENT.	35
1.1 Qu'est-ce que le développement durable ?	35
1.2 Le développement durable pour l'aménageur.	36
2. DES IMPERATIFS HUMAINS ENTRAINANT DES ENJEUX ESSENTIELS.	36
II. PROPOSITION D'INDICATEURS TERRITORIAUX.	38
1. DES INDICATEURS TERRITORIAUX DE DEVELOPPEMENT DURABLE POUR L'AMENAGEUR.	38
2. LES VARIABLES QUI DECOULENT DES IMPERATIFS HUMAINS.	39
Conclusion	45
Glossaire	47
Table des Matières	49
Bibliographie	51

INTRODUCTION

Aujourd'hui dans un contexte de crise mondiale, la connaissance des caractéristiques d'un territoire, ses atouts, ses faiblesses, devient de plus en plus nécessaire pour optimiser son développement. Jusqu'à dans les années 70, c'est uniquement le Produit Intérieur Brut (PIB) qui faisait office de barème pour évaluer la richesse d'un pays et le niveau de vie de ses habitants. Focalisé sur le développement économique, ce dernier montre ses limites dans le domaine de l'analyse globale d'un espace. Cependant, l'Union Européenne, aujourd'hui encore, se base exclusivement sur cet indicateur pour établir le montant des aides allouées aux régions.

La prise de conscience de l'importance de l'écologie puis la publication du rapport Brundtland « Notre Avenir à tous » en 1987, ont changé la perception de notre environnement. Le développement durable apparaît comme une nécessité en raison du déséquilibre qui s'accroît entre la population de la planète et ses ressources limitées.

Les enjeux principaux pour l'aménagement des territoires ne sont plus seulement économiques, mais également sociaux et environnementaux. Les réponses concrètes engagent l'organisation de nos territoires de vie et de travail, leur fonctionnement économique et social et nos comportements futurs. Face à ce constat, il semble que la nécessité d'une action locale s'impose. Dans cette perspective l'acquisition de nouvelles données sur les territoires devient indispensable. Ce qui a conduit certains acteurs à créer des indicateurs « alternatifs » tels que l'Indice de Développement Humain (IDH) ou encore l'Empreinte Ecologique.

A ce jour, l'information disponible sur un territoire s'avère riche. Elle est reprise par de nombreux outils qui permettent de qualifier la situation de l'espace existant, d'en connaître les tendances et d'en apprécier les évolutions. Le recours à des outils tels que les indicateurs et les observatoires permet de définir un territoire. Les indicateurs territoriaux font un état des lieux à partir de données statistiques publiques. Ils contribuent ainsi à cerner le chemin à parcourir pour atteindre les objectifs de développement durable fixés. Cependant, comme leur fonction n'est pas d'analyser plusieurs thématiques en même temps, il en faut donc plusieurs pour décrire un territoire dans son ensemble. Par ailleurs, les observatoires territoriaux recensent de nombreuses données disponibles sur un espace et/ou une thématique choisie.

L'aménageur se doit de connaître les caractéristiques de tout territoire, la conception et la réalisation d'actions locales, collectives et individuelles, avec le souci d'engager le développement durable. Cela lui fournit une vision globale des enjeux et des risques et permet de prendre la mesure du souhaitable et du possible.

Or, les outils actuels renseignent seulement lorsque les problématiques ont déjà été repérées. Les acteurs de l'aménagement rencontrent de ce fait des difficultés majeures dans la recherche de l'analyse globale. Ils en éprouvent une forte insatisfaction.

Quelles informations sont donc nécessaires pour l'aménageur ? Notre objectif est de mettre en perspective opérationnelle les enjeux de cette activité de « description territoriale » en proposant un nombre limité d'indicateurs en lien avec les impératifs humains que nous aurons au préalable définis. Leur création doit répondre à une question d'intérêt général mais également à une notion de développement durable. Savoir répondre aux besoins d'une population, sans oublier de préserver

un environnement de qualité pour les nouvelles générations, sont les objectifs du développement durable. Nous avons donc cherché à déterminer les indicateurs territoriaux qui prennent en compte ces notions. Le balayage d'indicateurs existants nous a permis de définir la démarche à adopter. Comment définir des indicateurs pertinents ? Sont-ils accessibles ? Quel(s) mode(s) de pondération retenir ? Dans l'élaboration de notre méthode, ces questions ont été au cœur de notre réflexion. Dans l'optique d'un développement durable, la qualité de vie et l'équilibre de l'écosystème apparaissent comme des objectifs incontournables.

La commune, la plus petite unité administrative et politique, est le lieu d'une grande proximité entre les acteurs locaux. Cet échelon est le premier à recevoir le message politique du développement durable. A ce seul niveau, certaines problématiques peuvent être déjà résolues tandis que d'autres doivent être examinées dans une aire plus élargie. Il en est ainsi des déplacements domicile-travail ou encore de la qualité environnementale dans les zones à vocation agricole dominante. Sont impliqués, les différents niveaux d'administration des territoires, chacun ayant en charge les thématiques qui relèvent de leurs compétences. La nécessaire articulation des territoires exige un outil commun aux différentes échelles : des indicateurs communs et de surcroît additionnables.

Cette initiative conduirait à éviter le cumul d'outils d'analyse aux différentes échelles du territoire. Finalement, ce tableau de bord permet de mesurer et de partager une vision de l'espace étudié pour agir à bon escient, de préférence dans une recherche de cohésion sociale, d'autonomie de décision et de responsabilité devant les générations futures.

Ce rapport est constitué de trois parties.

Dans une première partie, nous réaliserons un bilan sur la quantité d'informations caractérisant les territoires et les outils qui existent pour les évaluer. La sectorisation des thématiques des indicateurs met l'aménageur dans un état d'insatisfaction tel qu'il se sent dans l'obligation d'en créer de nouveaux qui englobent et pondèrent les informations sur le territoire.

Dans un second temps, nous préciserons les enjeux relatifs aux fonctions essentielles des populations. Ceux-ci sont rattachés à six impératifs humains que nous avons déterminés : habiter, travailler, se déplacer, vivre ensemble, vivre dans un environnement de qualité, accéder à des services. Ils permettront de réfléchir sur le type d'informations nécessaires pour analyser le territoire en prenant en compte la notion de développement durable.

La mise en exergue d'indicateurs qui en découlent conclura cette étape de recherche et posera les bases pour la création d'un tableau de bord de développement territorial au service de l'aménageur.

Partie 1 :

Les dispositifs actuels de connaissance des territoires.

Partie 1 : Les dispositifs actuels de connaissance des territoires.

I. Création, évolution et limites des indicateurs.

1. Qu'est-ce qu'un indicateur ?

Un indicateur est un outil d'évaluation et d'aide à la décision (pilotage, ajustements...) grâce auquel il est possible de mesurer une situation ou une tendance, de façon relativement objective, à un instant donné, ou son évolution dans le temps et/ou l'espace. De nombreuses variables déterminent un indicateur qui se veut être une sorte de résumé d'informations complexes offrant la possibilité à des acteurs différents (scientifiques, gestionnaires, politiques et citoyens) de dialoguer entre eux. L'indicateur (qualitatif ou quantitatif) décrit généralement un état, une pression ne pouvant être appréhendés directement. Il a pour but de déceler les grandes tendances et de mesurer le niveau de performance des réponses (évaluation des actions et des politiques). Certains indicateurs peuvent également être géo-référencés sur le Système d'Information Géographique (SIG).

L'intérêt de cet outil de calcul ou tableau de bord, est de suivre les tendances et de déterminer des objectifs de réduction d'impacts sur l'écosystème régional/départemental/communal. Le choix des indicateurs doit se faire afin de permettre la comparabilité des données entre les territoires, de prendre en compte le court et le long terme dans une perspective d'amélioration continue de la qualité de vie et de bien-être des populations.

Lorsque l'on travaille avec des indicateurs, il y a quatre étapes importantes à suivre :

- Le choix des indicateurs : déterminer ce que l'on recherche.
- La définition des indicateurs : afin de bien comprendre avec quels outils/variables nous travaillons.
- L'imbrication des échelles spatiales ou temporelles.
- Le système de pondération.

Le travail d'élaboration d'un indicateur synthétique passe par une sélection et une hiérarchisation des indicateurs pertinents.

2. Historique des indicateurs.

Après les années 30, la dépression, le chômage massif et l'après-guerre, les européens aspirent au bien-être matériel. Les gouvernements remarquent qu'un certain pilotage de l'activité économique est nécessaire. A la demande du Congrès américain en 1932, Simon KUZNETS crée une comptabilité nationale aux Etats-Unis. En 1934 le produit intérieur brut, PIB est inventé, afin de mesurer l'effet de la Grande Dépression sur l'économie. C'est le premier indicateur synthétique, il permet de mesurer la valeur totale de la production d'un pays, c'est-à-dire l'ensemble de ses activités économiques (publiques ou privées). En France, celui-ci n'est effectif que dans les années 50, à la suite de la Seconde Guerre Mondiale. A cette époque, il s'agit de répondre au besoin urgent de reconstruction et également de remettre sur pied l'activité économique ainsi que de la réguler. Le concept de « développement » prend alors une grande importance et se définit par le niveau d'évolution industrielle apporté par la croissance économique. L'augmentation de celle-ci a des

répercussions intéressantes sur l'organisation économique et sur la qualité de vie de la population. La croissance du niveau de vie participant au progrès social, les gouvernements s'engagent donc à avoir une croissance du PIB permanente.

Cependant quelques vingtaines d'années suffisent, pour que l'on se rende compte que la seule croissance économique ne permet plus d'augmenter la qualité de vie des habitants. Pendant que la richesse financière produite augmente, les inégalités s'intensifient partout dans le monde. L'augmentation de la production de bien provoque l'épuisement des ressources naturelles disponibles et par conséquent entraîne la dégradation de l'environnement. Le PIB n'intègre pas toutes les composantes contribuant à la qualité de vie des habitants. Notamment il est indifférent à la nature de l'activité génératrice de revenus. Cet indicateur n'a plus le rôle d'alerte qui lui était assigné. De plus, une étude réalisée en Belgique souligne que l'accroissement du pouvoir d'achat n'a pas augmenté la satisfaction de la population mais au contraire la comparaison entre 1973 et 2005 montre une diminution dans cette espace étudié. Il n'est plus pertinent à ce jour de conserver uniquement le PIB comme référence majeure dans les politiques socio-économiques. Dans le sens, où il n'a pas été en mesure de saisir correctement les enjeux liés à la qualité et à la soutenabilité des modes de vie des personnes et des sociétés.

Les premiers indicateurs « alternatifs » apparaissent dans les années 70. La réflexion sur la notion de « développement » montre les lacunes des sociétés au niveau de la prise en compte du social et de l'environnemental. En 1972, William NORDHAUS et James TOBIN élaborent un indice expérimental du bien-être économique durable (MEW = Measure of Economic Welfare). Cet indicateur soustrait à la production finale les dépenses de consommation qui ne contribuent pas au bien-être et ajoute la valeur estimée du temps libre, du temps d'utilité sociale et celui consacré au travail domestique. Il quantifie également les variations de stocks des ressources naturelles ainsi que la santé et l'éducation. Ce calcul certes controversé a permis le lancement de nombreux autres indicateurs alternatifs afin de corriger la vision exclusivement économique du PIB. Le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), par exemple propose un nouvel indice à la fin des années 80 : l'Indicateur de Développement Humain (IDH) qui intègre à la fois les dimensions économiques et sociales en prenant en compte la moyenne du PIB par habitant, l'espérance de vie à la naissance et le niveau d'instruction. Cet indicateur place l'homme au centre du développement, c'est une véritable innovation pour l'époque. Aujourd'hui, la notion de bien-être est de plus en plus complexe, elle englobe un nombre de critères tels que la santé, la vie sociale, le sentiment d'appartenance, de réalisation de soi... D'où la difficulté de trouver un indicateur qui puisse répondre à toutes les demandes d'une société ou d'un individu.

La vague d'innovation, de création des indicateurs alternatifs montre de nouveaux aspects sur la notion de bien-être mais n'est pas suffisamment appuyée pour être utilisée au même niveau que le produit intérieur brut. Actuellement, le PIB est l'un des seuls indicateurs qui détermine les projets et donc l'avenir des territoires. En 2009, le rapport Stiglitz Sen Fitoussi sur la mesure des performances économiques et du progrès social met en lumière ses limites et propose des informations complémentaires pour aboutir à des indicateurs du progrès social plus pertinents. De plus, l'arrivée du rapport Brundtland a popularisé la notion de développement durable comme une forme de développement qui assure le bien-être des générations présentes sans compromettre celui des générations futures. Ces dernières préoccupations montrent une réelle volonté de mieux comprendre les impacts des activités humaines. De ce fait, il est important de choisir des indicateurs pertinents et ciblés, adaptés aux réalités territoriales et sociétales pour le bien-être des populations. Le rapport SSF (Stiglitz Sen Fitoussi) a été le déclencheur de nombreuses initiatives nationales et

internationales dans la recherche d'indicateurs alternatifs. En 2011, l'INSEE réalise une enquête spécifique sur la qualité de vie. Dans les grandes lignes, celle-ci révèle que non seulement les restrictions monétaires ou les revenus faibles amoindrissent la qualité de vie mais également réduisent les liens sociaux et augmentent le stress de la vie courante. En effet, « *Le bien-être présent dépend à la fois des ressources économiques comme les revenus et des caractéristiques non économiques de la vie des gens : ce qu'ils font et ce qu'ils peuvent faire, leur appréciation de leur vie, leur environnement naturel* », STIGGLITZ SEN FITOUSSI, *rapport de la commission sur les mesures des performances économiques et du progrès social*, p11, 2009.

3. Une insatisfaction due au manque d'indicateurs « globaux » territorialisés.

Seront détaillés dans cette partie, de l'échelle mondiale à régionale, divers indicateurs. Il est important de commenter les diverses possibilités qu'ils offrent afin d'exploiter les données disponibles et de traiter les informations qui en découlent. Cependant, il faut noter que les données que recouvrent ces indicateurs ne représentent pas toutes des informations importantes pour l'aménageur. Nous dégagerons les apports et limites de chacun. L'objectif de cette partie est de faire un balayage des indicateurs existants traitant les thématiques suivantes : économiques, environnementales et sociales. La compréhension de leurs fonctions, enjeux et buts nous permettra d'établir une liste des indicateurs essentiels à l'aménageur.

3.1 Le PIB, un indicateur mondialement connu et contesté.

Le PIB, fut le premier indicateur créé pour mesurer et connaître l'évolution des productions dans un pays. Il comptabilise toutes les activités économiques, qu'elles aient pour origine une catastrophe naturelle ou la fabrication d'aliments. De ce fait, le bien-être individuel ou collectif n'est pas considéré dans son calcul. Cet indicateur remis en cause depuis les années 70 ne traduit plus le progrès social et montre également ses limites sur les facteurs économiques. Notamment, il ne prend pas en considération :

- L'autoconsommation : biens produits (ex : aliments) pour une consommation personnelle. (Dans les pays en développement, ce phénomène est fréquent et caractérise une économie agraire traditionnelle).
- La valeur estimée du patrimoine public et privé, le potentiel constitué par les ressources naturelles ou minières du pays...
- Les externalités positives ou négatives qui font évoluer cette valeur, contribuant à un gain ou à une perte de moyens. Ainsi, le cas d'un accident chimique, suivi d'un processus de dépollution, amène à un résultat global nul voire négatif pour d'autres activités économiques telles que le tourisme, l'agriculture...
- La nature de la production et donc les dégâts causés à l'environnement, au patrimoine, ainsi que les dommages subis par la population. Par exemple, les accidents de la route qui sont pour le PIB uniquement générateurs de production économique.
- Les inégalités sociales.

Par ailleurs, le PIB ne rend pas compte des effets de l'homme sur l'environnement. Face aux nouvelles préoccupations sociales et environnementales de nos sociétés, cet indice ne permet plus de donner

une évaluation juste de la richesse d'un pays. L'usage qui en a été fait ces dernières années pour déterminer la « bonne santé » des territoires et pour répartir les aides européennes est aujourd'hui fort controversé. Le rapport « *Reconsidérons la richesse* » de Patrick VIVERET en 2002 puis le rapport Stiglitz-Sen-Fitoussi en 2009 officialisent le fait que cet indicateur ne suffit plus pour alerter les pays sur leurs conditions de vie.

Pour pallier à ce manque de nombreuses démarches de créations d'indicateurs « alternatifs » ont été entreprises à l'échelon mondial, national et également régional. Nous en avons étudié certains pour comprendre quels étaient leurs apports et limites en tant qu'indicateurs territoriaux.

3.2 Les indicateurs « alternatifs » de rayonnement mondial.

3.2.1 Les indicateurs du PNUD.

Le PNUD ou Programme des Nations Unies pour le Développement a créé ses propres indicateurs de développement. Au nombre de quatre, ils prennent en compte différentes thématiques telles que l'éducation, la santé, la richesse...

L'Indice de Développement Humain (IDH) offre, à ce jour, l'image de crédibilité la plus attrayante de ces indicateurs. Il se compose de la moyenne de trois indices qui classent les pays sur une échelle allant de 0 à 1 :

- l'indice du PIB par habitant (exprimé en parité de pouvoir d'achat),
- l'indice de l'espérance de vie à la naissance (exprimé en années),
- l'indice du niveau d'instruction (mesuré par un indicateur alliant pour deux tiers le taux d'alphabétisation des adultes et pour un tiers le taux de scolarisation).

L'**ISDH** est l'indicateur « sexospécifique » de l'IDH. Il s'efforce d'évaluer les différences de situation des hommes et des femmes selon les trois critères de l'IDH.

Ses composantes sont commensurables c'est-à-dire qu'une augmentation de l'espérance de vie serait substituable à une augmentation de la production marchande. Fondées sur des moyennes nationales, ces mesures ignorent la corrélation significative entre les différents aspects de la qualité de vie. Elles n'informent pas sur les conditions des individus dans chaque pays. En conséquence, l'indice combiné ne change pas si les performances moyennes relevées dans chaque variable restent les mêmes alors que les conditions individuelles déclinent. D'une année à l'autre, le niveau de vie d'une personne peut ne pas changer alors que son bien-être peut fluctuer notamment si elle vit dans un habitat devenu insalubre, ou si l'insécurité augmente.

L'Indice de Participation des Femmes (IPF) apparaît dès 1995. Par rapport à l'ISDH, l'IPF se concentre plus particulièrement sur la participation des femmes dans le processus de décision économique et politique. La confrontation de ces deux indicateurs permet d'analyser si les progrès réalisés en matière de réduction des inégalités se traduisent dans les faits par une plus grande participation à la prise de décision. Il n'existe pas de relation linéaire entre ces deux critères de développement. Seuls les pays ayant un haut niveau de développement humain sont caractérisés à la fois par un ISDH et un IPF élevés. Les critères de l'IPF sont au nombre de deux :

- le nombre de femmes parlementaires, occupant des fonctions de représentation parlementaire, de direction et d'encadrement supérieur, des postes d'encadrement et fonctions techniques
- la différence de revenu entre les sexes, qui reflète l'indépendance économique.

Au contraire de l'ISDH, l'IPF montre l'inégalité des chances dans certains domaines choisis.

A partir de 1997 est publié l'**IPH** ou **Indice de Pauvreté Humaine**, il signale des manques, des privations ou des exclusions d'une partie de la population, avec une variante 1 pour les pays en développement et une variante 2 pour les pays développés.

Pour les pays développés, l'IPH-2 tient compte de quatre critères auxquels il accorde le même poids : probabilité de décéder avant 60 ans,

- taux d'illettrisme des adultes de 16 à 65 ans,
- pourcentage de personnes en deçà du seuil de pauvreté,
- pourcentage de chômeurs de longue durée.

Pour les pays en développement, l'IPH-1 s'attache aussi aux carences ou manques observables dans les trois dimensions fondamentales déjà envisagées par l'indicateur du développement humain :

- Longévité et santé : risque de décéder à un âge relativement précoce, exprimé par la probabilité, à la naissance, de ne pas atteindre 40 ans.
- Instruction et accès au savoir : exclusion du monde de la lecture et des communications, exprimée par le taux d'analphabétisme des adultes.
- Possibilité de disposer d'un niveau de vie décent : impossibilité d'accéder à ce que procure l'économie dans son ensemble, exprimée par la moyenne non pondérée de deux indicateurs : le pourcentage de la population privée d'accès régulier à des points d'eau aménagés et le pourcentage d'enfants souffrant d'insuffisance pondérale.

Tout comme pour l'IDH, ces indices proposent une vision plus composite de la pauvreté, car ils vont au-delà des simples mesures de pauvreté en matière de revenu. Pour les pays de l'OCDE à revenu élevé, l'IPH-2 apporte une vision différente de celle proposée par l'IDH. Ces pays tendent à avoir des valeurs d'IDH très proches, grâce à leur niveau de développement général très élevé. Mais, lorsque l'on s'intéresse à des variables et des critères relatifs de pauvreté adaptés spécifiquement à la situation de ces pays et aux différentes formes de pauvreté que l'on peut y croiser (comme l'exclusion sociale), d'importantes différences entre eux sont découvertes. Il est nécessaire de souligner que les rangs d'IDH-1 et d'IPH-2 ne sont pas vraiment identiques, ce qui reflète combien peut être distincte la manière de redistribuer les fruits du développement humain.

Il est important de souligner que tous les indicateurs de développement humain du PNUD ne prennent pas en compte les préoccupations environnementales. De plus, ils ne permettent pas de révéler des écarts significatifs entre les pays développés.

3.2.2 *L'Empreinte écologique.*

L'**Empreinte écologique** est une mesure de la pression qu'exerce l'homme envers les ressources naturelles et les « services écologiques » offerts par la nature. Il est l'indicateur d'interaction société-nature le plus médiatisé. Il évalue la surface productive, exprimée en hectares globaux, nécessaire à la création de ressources ou à l'absorption des déchets générés par une population. Elle est comparée à celle qui est réellement disponible. Cela permet de savoir si l'homme consomme des ressources naturelles au-delà de leur capacité de renouvellement et de la capacité d'absorption des écosystèmes, ce qui pourrait hypothéquer l'avenir des générations futures. Cependant, les équivalences choisies ont souligné de nombreux défauts majeurs.

Le calcul ne prend pas en compte toutes les préoccupations environnementales. En particulier, la montée des océans entraînant une réduction de la surface terrestre utile n'est pas prise en considération. Par ailleurs, le calcul de la surface forestière nécessaire à l'absorption du dioxyde de carbone émis par le nucléaire ne peut être comptabilisé car il n'y a pas d'émission de gaz à effet de serre direct pour cette fabrication d'énergie. Cet indicateur est seulement une aide à l'analyse de l'état des pressions sur l'environnement.

3.2.3 *L'Epargne Nette Ajustée.*

L'**Epargne Nette Ajustée** conçue par la Banque Mondiale en 1998 met en évidence le surplus de ressources dont dispose l'économie à l'issue d'un cycle annuel de production et de consommation. Dans l'ENA, le concept de richesse est élargi pour inclure, outre le capital produit (seul capital présent dans la comptabilité nationale), les ressources naturelles, la qualité de l'environnement et le capital humain. Quatre types d'ajustements sont opérés. Premièrement, une estimation de la consommation de capital fixe est déduite, pour obtenir l'épargne nationale nette : c'est l'amortissement. Ensuite, les dépenses courantes d'éducation (livres et salaires des professeurs principalement) sont ajoutées pour refléter l'investissement en capital humain. Troisièmement, les estimations de l'épuisement de certaines ressources naturelles sont déduites afin de représenter le déclin de leur valeur associée à leur extraction et/ou à leur récolte. Enfin, les dommages liés à la pollution globale par le dioxyde de carbone sont soustraits.

Dès ses premières formulations, l'ENA a l'ambition de fournir un indicateur de soutenabilité : une mesure qui prendrait en compte l'épuisement des ressources vivantes et non-vivantes, la dégradation de l'environnement et l'investissement en capital humain. Ce nouveau type de mesure enrichirait la comptabilité nationale en offrant les possibilités d'une meilleure conceptualisation de la soutenabilité. Cependant, elle présente deux défauts majeurs : c'est un indicateur qui consiste à tout transformer en valeur mercantile et qui permet la fongibilité entre les différents capitaux : économique, humain et environnemental. Les ponctions opérées sur les ressources naturelles épuisables peuvent être compensées par un surcroît d'investissement en capital économique ou humain. Cet indicateur porte dans ses fondements une vision très instrumentalisée et focalisée sur le rapport humain-nature. Enfin, le cadre de référence théorique fait planer une large imprécision quant à la nature de la soutenabilité, visant tantôt des subjectivités, tantôt l'accumulation d'actifs.

3.2.4 *Le Baromètre des Inégalités et de la Pauvreté.*

Le **BIP 40** ou **Baromètre des Inégalités et de la Pauvreté** a été mis au point par le RAI (Réseau d'Alerte sur les Inégalités) en 2002. Cet indicateur fait référence de manière ironique au PIB et au CAC 40. En couvrant plusieurs dimensions des inégalités et de la pauvreté, le BIP 40 permet de suivre leur évolution dans le temps : emploi et travail, revenu, santé, éducation, logement, justice. Le BIP 40 est un indicateur synthétique cherchant à mettre en avant l'aspect multidimensionnel des questions de pauvreté et d'inégalités. Il a été calculé sur la période 1995 – 2005. L'indisponibilité de certaines données n'a pas permis de travailler sur une temporalité beaucoup plus longue. Le point important de ce travail, est l'attention portée sur les inégalités et la pauvreté y compris dans leur dimension non monétaire.

3.2.5 *L'Indice de Santé Sociale.*

ISS ou **l'Indice de Santé Sociale** est mis au point aux Etats Unis dans les années 80. Il est composé de seize variables élémentaires, regroupées en cinq composantes associées à des catégories d'âge :

- *Enfants* : Mortalité infantile / Maltraitance des enfants / Pauvreté infantile.
- *Adolescents* : Suicide des jeunes / Usage de drogues / Abandon d'études universitaires / Enfants nés de mères adolescentes.
- *Adultes* : Chômage / Salaire hebdomadaire moyen / Couverture par l'assurance-maladie.
- *Personnes âgées* : Pauvreté des plus de 65 ans / Espérance de vie à 65 ans.
- *Tous âges* : Délits violents / Accidents de la route mortels liés à l'alcool / Accès à un logement d'un prix abordable / Inégalité de revenu familial.

Chacune de ces variables prennent des valeurs comprises entre 0 et 100. Leur moyenne donne l'Indice de Santé Sociale qui est une sorte de résumé des grands problèmes sociaux contemporains présents dans le débat public américain. Néanmoins, cet indice synthétique figure dans la famille des indicateurs « sociaux » ou « socio-économique » sans préoccupation environnementale. Il vise à compléter le PIB. Enfin, l'ISS est, au moins pour une part, spécifique à un pays et permet de rappeler que les « pathologies sociales » reconnues comme telles et mesurées dépendent du contexte institutionnel et culturel. Les problèmes sociaux sont hiérarchisés différemment selon les pays et ce type d'indicateur a de ce fait plus vocation à permettre un suivi des évolutions des composantes dans le temps qu'à favoriser la comparaison internationale.

Des indicateurs qui sont utilisés à l'échelle nationale ne permettent pas une véritable observation des territoires dans lesquels l'aménageur est amené à travailler. Cependant, certaines variables de ces indicateurs « alternatifs » sont observables à des échelles plus petites qui peuvent correspondre à des données pertinentes pour l'aménageur. Il est également noté que ces indicateurs « traditionnels » se sont axés en général sur un domaine particulier : l'environnement ou le social. Il est difficile de trouver un ou des indicateur(s) qui regroupe(nt) l'ensemble de ces éléments.

3.3 Trois projets intéressants à l'échelle régionale française.

A l'échelle française, certains territoires ont également créé des indices sur le bien-être : les indices d'ISBET en Bretagne, « Indicateurs 21 » dans le Nord-Pas-de-Calais et IQVB en Ile-de-France ont notamment retenu notre attention. Nous souhaitons développer leur démarche.

3.3.1 *Les Indicateurs Sociaux de Bien-Etre Territorialisés.*

Le projet **ISBET** lancé en 2007 et financé par le Conseil Régional de Bretagne est basé sur une construction « participative » et partenariale d'indicateurs afférents à des politiques publiques dans le cadre de territoires bien spécifiés. La démarche est la suivante « *Construire ensemble des indicateurs de bien-être et de progrès social* ». Les indicateurs sont au nombre de 21, divisés en 5 thématiques :

- Conditions de vie (alimentation, santé, services de proximité, transport, confort de vie, emploi de vie scolaire)
- Relations (voisinages, amicales, familiales, lien/solidarité)
- Temps libre et développement personnel (lecture, activités culturelles, musicales, internet, de détente..., sportives, vie associative)
- Sentiments (estime de soi..., stress-angoisse/sérénité)
- Environnement.

Ces indicateurs synthétiques permettent de décentrer le regard par rapport à la seule richesse économique mais ils souffrent des défauts des indicateurs synthétiques agrégeant des dimensions très différentes. Le résultat de ces variables a été établi par un questionnaire auprès de la population (de plus de 15 ans). Il est observé une disponibilité irrégulière des données et la démarche engage une vision très subjective amoindrissant la pertinence des variables choisies. Le projet ISBET représente une limite à la notion de cohésion sociale. En effet, ces variables sont plus centrées sur des aspects de bien-être individuel que collectif.

3.3.2 *Le projet « Indicateurs 21 » de la région Nord-Pas-de-Calais.*

Le projet « **Indicateurs 21** » a été créé en 2003 par la Région Nord-Pas-de-Calais. La volonté d'adopter une stratégie régionale vers le développement durable, de réaliser les travaux du SRADT (Schéma Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire) et de mettre en place l'Agenda 21 sont les points clés du lancement du projet. Il vise à mettre au point de nouveaux indicateurs de richesse, complémentaires du PIB, permettant de mesurer le développement régional dans toutes ses dimensions en prenant en compte le progrès social mais également la pression exercée par l'homme sur les ressources naturelles, facteurs essentiels du bien-être.

Ces indicateurs sont au nombre de cinq : Empreinte écologique, IDH (Indicateur de développement humain), IPF (Indicateur de Participation des Femmes à la vie politique et économique), BIP 40 (Baromètre des Inégalités et de la Pauvreté), ISS (Indicateur de Santé Sociale).

Au vu des limites de l'IDH, la région Nord-Pas-de-Calais a souhaité l'adapter à sa propre situation en créant l'IDH-4. Celui-ci permet de refléter d'autres dimensions supplémentaires par rapport à l'IDH : La capacité de bénéficier d'une vie longue et saine.

- La capacité d'accès à l'éducation et aux connaissances.
- La capacité d'accès aux ressources matérielles indispensables pour atteindre un niveau de vie décent.

Le projet « indicateurs 21 » est une association de divers indicateurs nationaux réadaptés à l'échelle d'une région. L'association de ces indicateurs a pour but de mesurer les progrès de la région dans le sens d'un développement humain durable et d'établir des comparaisons avec les autres collectivités territoriales engagées dans la même démarche.

3.3.3 *L'Indice de qualité de vie et de bien-être.*

La Région Ile-de-France a souhaité un indice de stratégie de développement durable basé sur la méthode de Robert PRESCOTT-ALLEN¹. Le but de cet indice est de transposer les indicateurs établis aux échelles supra régionales tels que de l'Empreinte écologique, les calculs des indicateurs de développement humain (IDH), de pauvreté humaine (IPH), de participation féminine (IPF), d'une part, mais calculé à l'échelle de la Région Ile-de-France. D'autre part, ils ont souhaité développer l'**Indice de qualité de vie et de bien-être** ou **IQVB**. Ce dernier indice traite équitablement les trois dimensions de la durabilité. Il est divisé en deux indicateurs :

- l'indicateur de qualité sociale et économique (IQS),
- l'indicateur de qualité environnementale (IQE).

Il permet de caractériser la qualité globale de l'écosystème régional, de suivre les évolutions et d'identifier des leviers d'action en ayant une vision transversale du développement en Île-de-France. Le projet présente une carence qui est celle du manque d'indicateurs dans le domaine de l'environnement. De plus, les autres indicateurs disponibles sont généralement calculés à l'échelle nationale. Pourtant, les calculer à une échelle régionale permettrait de souligner la pression des populations sur le territoire.

La création de ces nouveaux indicateurs reste à l'heure actuelle encore très en retrait devant l'importance du PIB. Le problème face à la richesse économique, est de trouver un indicateur ou plusieurs qui permettent de valoriser le bien-être de la population. Aucun indicateur n'est aujourd'hui assez important pour pouvoir rivaliser avec l'indicateur PIB. Cependant, les exemples précédents soulignent que les initiatives des territoires ne s'arrêtent pas à cette difficulté. De plus, ces projets d'indicateurs sont pertinents dans leur démarche d'intégrer les divers champs (économie, social, environnement) en lien avec le bien-être humain. Actuellement, la démarche de comparaison entre les territoires est difficile dans le sens où chaque région crée ou adapte ses propres indicateurs.

¹ La méthode de Robert Prescott-Allen propose un cadre méthodologique permettant de définir un « Indice de qualité de vie et de bien-être ». Source : p3, LIMA NASCIMENTO Iuli, *Indicateurs stratégiques de développement durable en Île-de-France*. INSTITUT D'AMENAGEMENT ET D'URBANISME, 2011.

3.4 Ailleurs dans le monde...

Nous avons souhaité rechercher quelques indicateurs régionaux dans le reste du monde. Le Canada ou encore le Bhoutan ont créé leur propre indicateur.

3.4.1 *Le Produit Intérieur Doux du Québec.*

Le **Produit Intérieur Doux** a été imaginé en 1999 par le Carrefour des Savoirs sur les Finances Publiques, au Québec. Seulement une partie de la production de richesse donne lieu à des échanges monétaires et que seule cette partie est comptabilisée dans le PIB. C'est pourquoi, en complément, a été créé le PID qui prend en considération toutes les contributions, non monétaires, non monnayées et/ou non monnayables qui participent à la richesse humaine et collective. Les activités de la vie courante sont alors classées dans le PIB ou le PID. Par exemple, la prise en charge d'un malade à l'hôpital est rattachée au PIB, alors qu'en prendre soin à la maison se trouve dans le PID. Une majorité de la richesse produite par les femmes, les personnes sans emploi, les enfants, les retraités... relève du PID. Les richesses culturelles, écologiques et sociales ne sont pas reconnues comme telles par le PIB, mais font monter le PID.

La limite principale comme pour tous les indicateurs de qualité de vie ou bonheur, vient de sa subjectivité. Qu'est-ce qui doit être comptabilisé dans le PID et qu'est ce qui ne doit pas l'être ?

3.4.2 *Le Bonheur National Brut du Bhoutan.*

Le **Bonheur National Brut** ou **BNB** est un programme conçu, en 1972, par le roi du Bhoutan. Il a pour objectif de développer l'économie de ce petit Etat perché dans l'Himalaya dans le respect du bouddhisme. Le BNB s'articule autour de quatre piliers :

- un développement économique équitable et durable,
- la préservation des valeurs culturelles,
- la protection de la nature,
- la bonne gouvernance.

Cependant, le bonheur, notion très subjective n'est pas quantifiable. La fiabilité des résultats dépend pour beaucoup de la manière dont les informations sont collectées et analysées. Pour reprendre le cas très populaire du Bhoutan, il est important de souligner la polémique sur les ethnies minoritaires très peu considérées dans ce pays de l'Himalaya. Le pilier de la préservation des valeurs culturelles prend en compte uniquement celles des Bhotias, dominants politiquement. Les autres populations, principalement les Lhotsampas, originaires du Népal, ont été forcées ou ont choisi de s'exiler pour pouvoir continuer à pratiquer leurs traditions. Cet indicateur du bonheur calcule seulement celui d'une partie de la population totale.

Au niveau des indicateurs de bien-être, il est important de retenir deux constats. Le premier repose sur le fait qu'il n'existe pas de définition universelle du bien-être d'une population. Le second traite de la subjectivité de ces indicateurs synthétiques qui résument des dimensions du bien-être reposant sur des coefficients de pondérations arbitraires. Construire un indicateur de qualité de vie et de bien-être de la population entraîne une

combinaison de facteurs plus ou moins objective due à la non-universalité de ces concepts. Lors de la comparaison de territoires, Il est nécessaire d'être prudent car les définitions de chaque indicateur ne sont pas toujours harmonisées. Ceux existants ne sont pas suffisants pour caractériser un espace donné. Ce constat précise l'insatisfaction qu'ils représentent pour l'aménageur. Le fait qu'ils donnent une « fausse » image, notamment sur le bien-être de la population explique le besoin d'en créer d'autres. Quels critères doit-on considérer pour répondre à cette demande ? Il est nécessaire de prendre en compte différentes variables, mais cela complexifie la construction et l'interprétation de l'indicateur final.

3.5 Les indicateurs des villes petites et moyennes en région Centre.

Ce projet a été développé par des étudiants en Génie de l'aménagement du territoire à l'école Polytech'Tours dans le cadre d'un programme de recherche débuté en 2011. Plusieurs ateliers et projets de fin d'études en ont découlé. Il présente l'analyse des dynamiques de développement des villes petites et moyennes (VPM) de la région centre. Nous avons étudié leurs indicateurs axés dans les domaines de l'économie et du social. Les différents espaces allant du quartier à la région ont été définis. Préciser ces échelles permet d'avoir une véritable réflexion sur l'élaboration d'un indicateur territorial pertinent. Leurs indicateurs sont classés dans quatre thématiques :

- Géographie (réseaux et accessibilités et flux domicile-travail),
- Population et cohésion sociale (population, formation, revenus et précarité, échelle territoriale prioritaire),
- Emplois et activités économiques (dynamiques d'emploi, renouvellement des activités, économie sociale et solidaire, tourisme et équipements, services à la population),
- Foncier et immobilier.

Grâce à ces indicateurs, ils ont réalisé des fiches portraits dont l'objectif est de donner « une vision globale du développement et des dynamiques des VPM », ou définit autrement « la visée de ce projet est d'apporter une connaissance détaillée des avantages comparatifs et faiblesses inhérentes aux activités économiques présentes dans une quinzaine de VPM »². Ils sont partis d'une approche économique mais qui se rattache à des besoins de connectivité sociale et physique.

Ces indicateurs arrivent en complément des indicateurs « alternatifs », ils présentent une approche liée aux territoires et également à la population. La recherche que nous effectuons est en lien avec la démarche de ce projet qui est de « donner une vision globale du développement et des dynamiques des VPM ». Ce projet étant spécifique aux villes petites et moyennes, nous analyserons les variables proposées et déterminerons celles répondant à notre problématique.

² Rapport PFE 2012 : Analyse des dynamiques de développement des villes petites et moyennes de la région Centre.

4. Territorialiser des indicateurs déjà créés.

Suite à ces descriptions d'indicateurs, nous avons décidé de retenir ceux qui seront essentiels à la construction d'un tableau de bord synthétique qui regroupera les principaux indicateurs territoriaux. Il est important de souligner que nous cherchons un ensemble d'indicateurs capables de donner une approche globale sur le bien-être des habitants au sein des territoires. Les variables des indicateurs sélectionnés dans le tableau suivant ont été analysées et seront présentées dans la dernière partie de ce rapport. Ainsi, nous rappelons les apports et limites de chacun de ces indicateurs.

Indicateurs	Thématiques	Apports	Limites	Bilan global sur les indicateurs	Références
IDH/ISDH	Economie Social	PIB/hab : niveau de vie. Donnée sur l'espérance de vie et l'instruction.	Des variables commensurables. Pas d'information sur les conditions de vie.	Une approche économique et surtout sociale au niveau de ces indicateurs du PNUD.	p 20
IPF	Social	Variables traitant une forme d'inégalité.	Très spécifiques	La notion environnementale n'est pas présente. Une échelle nationale qui ne correspond pas au terrain d'étude des aménageurs.	P20-21
IPH	Social	Les indicateurs s'adaptent suivant la situation du pays.	Données spécifiques sur la pauvreté.	De plus, ces indicateurs donnent peu de détails sur les aspects de la qualité de vie.	P21
ENA	Economie Environnement Social	Indicateur de "soutenabilité" qui regroupe les 3 thématiques.	Une variable uniquement tournée vers le profit. Une fongibilité entre les différentes thématiques.	Indicateur synthétique et très instrumentalisé. Des variables peu détaillées notamment dans le domaine social.	P22
BIP 40	Social	Ces indicateurs permettent de voir une évolution dans le temps. Un nombre de données plus important.	Des données pas toujours présentes.	Un indicateur fixé sur des valeurs monétaires et non monétaires. Un indicateur qui renseigne essentiellement sur les inégalités et la pauvreté.	p23
Indicateurs 21	Economie Social Environnement	Des indicateurs nationaux réadaptés à l'échelle régionale.	Les conditions de vie ne sont pas toutes représentées.	Une combinaison d'indicateurs qui n'intègre pas encore toute la notion de bien-être de la population. (Voir limites des indicateurs précédents).	p24
IQVB	Economie Social Environnement	Caractérise la qualité globale de l'écosystème régional.	Certains indicateurs calculés à l'échelle nationale.	Une palette d'indicateurs environnementaux.	p25
Indicateurs VPM	Economie Social	Indicateurs territorialisables pour une vision globale de développement.	Indicateurs spécifiques à l'observation des dynamiques des villes petites et moyennes de la région Centre.	Des données relatives à l'action de l'aménageur.	p27

II. L'observatoire territorial, un outil d'analyse du territoire

1. Un outil dédié aux projets territoriaux.

L'observatoire territorial constitue un dispositif de connaissance central et essentiel du territoire qui est reconnu pour ses qualités d'objectivation, de validation, de stabilité et de récurrence. Même si celui-ci ne recouvre pas toute la connaissance territoriale, c'est un système d'information pour les acteurs. Cet outil transversal, observant des thématiques qui interagissent entre elles : la dynamique démographique, l'habitat, la consommation d'espace, le paysage, le développement économique, l'agriculture... nécessite un partenariat avec d'autres observatoires : de l'emploi, de l'économie, de la santé... pour multiplier les données et vérifier les informations. Il permet de suivre l'évolution d'un phénomène, d'une portion de territoire, à la fois dans le temps et dans l'espace.

Il existe de nombreux types d'observatoires créés par différentes structures : collectivités territoriales, agglomérations, agences d'urbanisme, établissements publics de coopération intercommunale, territoires de projets, chambres consulaires... et chacun est lié à un projet précis sur des périmètres à échelle variable (région, département, EPCI, espaces de montagne ou littoraux, territoires de planification Scot, PLH, PPRI...). « *La plupart des observatoires se présentent sous forme d'applications informatiques dans lesquelles des données sont agrégées et restituées sous la forme synthétique de cartes, de tableaux, ou d'indicateurs statistiques* ». PORNON Henry, 2001.

« *Les observatoires sont normalement des outils conçus pour répondre à des attentes précises de la part de leurs utilisateurs. Dans le domaine de l'aménagement et de l'action territoriale, il s'agit de partager des données fiables permettant de représenter l'espace géographique par rapport auquel les utilisateurs vont agir en utilisant, en aménageant ou en gérant.* » MOINE A., SIGNORET P., 2007, citation tirée de l'ouvrage de ROUX Emmanuel et FEYT Grégoire, *Les observatoires territoriaux : sens et enjeux*, 2011, p33. Selon cette affirmation, il est important de souligner que l'observatoire et le projet sont liés. Les données sont construites pour optimiser les projets. Inversement, les projets sont réalisés à partir d'observatoires qui sont souvent liés à des politiques particulières sur un territoire. Les acteurs techniques et décisionnels éprouvent une certaine difficulté à définir le périmètre et les objets considérés, la manière de les qualifier et de les caractériser, la nature des indicateurs à produire en fonction de la culture des destinataires.

Les observatoires territoriaux regroupent un nombre important d'indicateurs. Par exemple celui de la DATAR est composé de plus de 400 indicateurs. « *Les observatoires peuvent : avoir une dimension généraliste en couvrant tous les aspects ou plusieurs aspects d'un territoire (dimension plurithématique) ; s'intéresser à un domaine ou à une thématique privilégiée comme l'habitat, l'économie, les transports... (Dimension monothématique) ; ou encore être spécialisés afin de répondre à un ou des questionnement(s), ou enjeu(x) sur tout ou partie d'un territoire (dimension problématique)* », Emmanuel ROUX, Grégoire FEYT, *les observatoires territoriaux Sens et Enjeux*, p33-34, 2011. Cependant, les thématiques d'une majorité des observatoires sont tournées vers les attentes de leurs utilisateurs et donc ne permettent pas d'analyser le territoire dans son ensemble.

À l'observatoire territorial sont associées diverses vocations permettant notamment à l'aménageur de mieux comprendre les apports de cet outil. Il est une source d'informations, de connaissances et de compréhension des dynamiques territoriales.

2. Quelques observatoires analysés

Nous avons donc recherché différents types d'observatoires nous permettant ainsi de souligner les thématiques spécifiques de chacun et les échelles d'études. Les outils d'analyse de données des observatoires sont principalement la cartographie ou l'utilisation d'un Système d'Information Géographique (SIG) ainsi que des études.

Tableau des échelles et thématiques analysées de différents observatoires territoriaux.

Nom de l'observatoire ³	Echelles	Thématiques analysées
Observatoire territorial de Seine et Marne	Départementale	Le tissu économique : entreprises, emplois, zones d'activité, secteur d'activité en particulier...
Observatoire territorial du Pays Cœur d'Hérault	Pays " cœur d'Hérault"	Outil transversal à diverses thématiques : la dynamique démographique, l'habitat, la consommation d'espace, le paysage, le développement économique...
Observatoire territorial de la biodiversité (en Vallée de l'Eure)	Inter intercommunale (3 Communautés de Communes)	Les pratiques ayant un impact sur la biodiversité. Les pratiques de mise en valeur de celle-ci.
Observatoire social territorial de la MNT	Nationale	Perspectives territoriales. Santé des agents territoriaux au travail : monographie sur les métiers à risques ou sur des questions de santé au travail.
Observatoire de l'emploi, des métiers et des compétences	Toutes	Etudes de diverses données autour de l'emploi, des métiers et des compétences.
Observatoire des territoires de la DATAR	Toutes	Plus de 400 critères d'analyses sur des thématiques variées.
Observatoire territorial du Pays des Landes de Gascogne	Pays « des Landes de Gascogne »	Etudes sur la démographie, le développement économique, l'environnement, l'habitat et les services aux personnes.
Système d'information territorial des parcs naturels régionaux de la PACA	Parcs naturels régionaux	Aménagement et développement local, patrimoine naturel, eau, paysage et patrimoine culturel, énergies, environnement et déchets, tourisme
Observatoire des territoires pyrénéens	Communale à Inter-régionale.	Traitement de thématiques variées (travail, environnement, transport...).
Observatoire des inégalités	Toutes	Emplois, revenus, niveau d'éducation...

³ Source : cf. bibliographie.

Ce tableau souligne la diversité des observatoires territoriaux existants. Par exemple, l'observatoire de l'emploi, des métiers et des compétences ne traite que des données au niveau du travail et le Système d'information territorial des parcs naturels régionaux de la PACA s'intéresse uniquement aux données sur l'environnement. Sur des éléments aussi distincts, il est difficile de pouvoir envisager une comparaison des territoires entre eux. Cette pluralité traduit la complexité des territoires et donc la difficulté de déterminer les informations indispensables qui sont rattachées à celui-ci.

L'observatoire territorial apporte une interprétation géographique des données et vient donc en complément de l'information que donne la valeur de l'indicateur. La démarche envisagée serait de l'utiliser comme un outil complémentaire aux indicateurs territoriaux sélectionnés. L'aménageur peut se servir de l'observatoire comme une aide à la décision, un moyen d'alerter, d'informer mais également de partager, d'échanger des données pour mieux organiser, adapter et anticiper les projets sur les territoires. « L'observatoire territorial agit dans sa capacité à mobiliser et à permettre la coopération d'acteurs autour d'un objectif commun », Emmanuel ROUX, Grégoire FEYT, les observatoires territoriaux sens et enjeux, p34, 2011. L'objectif commun est ici de réaliser une base de données où seront recensées toutes les variables susceptibles de jouer un rôle sur l'amélioration du cadre de vie de la population. L'observatoire permettra de mobiliser et d'activer les ressources humaines, techniques et politiques au service du territoire et donc de sa population.

Les informations contenues dans les observatoires territoriaux permettent d'augmenter la réactivité de l'aménageur en ayant un accès plus direct aux données. De plus, ce dispositif permet de suivre l'évolution d'un phénomène dans un domaine ou sur une portion de territoire. Cependant, si l'aménageur souhaite connaître un territoire pour cibler ses points faibles, l'observatoire territorial ne le renseignera seulement que sur les problématiques en cours d'étude.

Partie 2 :

Les enjeux pour l'aménageur.

Partie 2 : Les enjeux pour l'aménageur.

I. Les nécessités d'une nouvelle dynamique de développement territorial : les impératifs humains.

Concevoir et organiser le devenir des territoires par la valorisation de leurs ressources est une des missions principales du développement territorial. Son enjeu est de rendre attractifs et compétitifs les territoires. A cela, nous ajoutons une nouvelle approche qui est celle de la durabilité des territoires. Dans un premier temps, nous définirons le développement durable puis nous présenterons la notion de durabilité pour l'aménageur. Dans un second temps, nous détaillerons les impératifs humains associés au territoire.

1. Le développement durable, notion à intégrer à l'aménagement.

1.1 Qu'est-ce que le développement durable ?

Le terme de développement durable est apparu pour la première fois dans le rapport Brundtland « *Notre Avenir à tous* ». On y trouve la première définition du concept, « *le développement durable est le développement qui satisfait les besoins de la génération actuelle sans priver les générations futures de la possibilité de satisfaire leurs propres besoins* ». Publié en 1987, il est le déclenchement d'une suite de conférences : Sommet de Rio en 1992, Copenhague en 2009 ... et d'études. A ce jour, la notion du développement durable recouvre une multitude d'idées, de pensées, de représentations, il nous paraît donc important de la resituer dans le temps et de la définir.

Le mode de développement axé uniquement sur la consommation s'essouffle et de grandes inégalités se font ressentir. Les écarts de richesses et d'accessibilité aux services se creusent entre les populations. Ce fonctionnement porte atteinte à l'environnement et confine la majorité de la société dans la pauvreté. Les milieux humains et naturels sont donc à prendre en compte comme variables essentielles pour répondre au bien-être humain.

Le Sommet de la Terre à Rio en 1992 stipule que « *l'être humain est au cœur du développement durable* » dont le but est de réconcilier le développement et le respect de la nature pour une société plus juste et équitable. Pour cela, le premier élément souligné par le rapport Brundtland est que l'activité de l'homme doit être supportée par la capacité de la biosphère tout en prenant en compte l'avancée des techniques et de l'organisation sociale. Le second est d'accorder une plus grande priorité aux besoins essentiels des plus démunis. Le développement durable est également associé à un processus de changement dans lequel l'exploitation des ressources, le choix des investissements, les changements institutionnels sont déterminés en fonction des besoins actuels mais également ceux à venir. Ces concepts intègrent ainsi les trois piliers : économie, social, environnement et ceux-ci impliquent une transformation progressive de l'économie et de la société.

Cette notion apporte à l'aménageur une nouvelle réflexion sur sa vision des territoires. La conception, l'organisation et l'optimisation des espaces dans le but d'améliorer le bien-être des populations est un enjeu important pour l'aménageur. En ce sens, le développement durable apparaît alors comme une notion essentielle à intégrer aux projets d'aménagement.

1.2 Le développement durable pour l'aménageur.

Historiquement, c'est le développement économique qui a été à l'origine de l'organisation des territoires. Actuellement, la fonction première de l'aménagement est d'ordonner le territoire pour diminuer les inégalités entre les hommes d'un point de vue économique ou social. Un de ces objectifs vise à engendrer une cohésion sociale : « *la capacité d'une société à assurer le bien-être de tous ses membres, en réduisant les disparités et en évitant la marginalisation.* » Rapport de la Task Force de Haut Niveau sur *la Cohésion Sociale au XXI^{ème} siècle*, Conseil de l'Europe.

La notion de pluridisciplinarité pour l'aménagement du territoire devient le maître mot de ce domaine. Le but de l'aménageur est de réussir à organiser et à trier toutes les informations disponibles sur un territoire pour permettre de construire un développement territorial durable.

En outre, ces dernières années, cette notion est devenue de plus en plus importante au sein des décisions politiques ainsi qu'au cœur des problématiques de l'aménagement du territoire.

L'aménageur se doit d'agir en tenant compte des principes suivants de développement durable pour créer un environnement de qualité, stable et dynamique :

- Assurer une évolution **économiquement** efficace pour créer une économie innovante et prospère,
- Assurer une population **socialement** équitable pour permettre le plein épanouissement de toutes les femmes et de tous les hommes, l'essor des communautés et le respect de la diversité,
- Maintenir l'intégrité de l'**environnement** pour assurer la santé et la sécurité des communautés humaines et préserver les écosystèmes.

Nous allons donc intégrer ces principes aux enjeux des impératifs humains (Accéder à des services, Habiter, Evoluer dans un environnement de qualité, Se déplacer, Travailler, Vivre ensemble).

2. Des Impératifs humains entraînant des enjeux essentiels.

Nous avons défini six impératifs humains. Les quatre premiers sont repris de la théorie de la ville fonctionnelle de Le Corbusier : Habiter, Se déplacer, Travailler, Se cultiver. Nous avons renommé ce dernier : Accéder à des services, pour inclure tous les services publics et privés, qu'ils soient culturels, sportifs, relatifs à la santé ou encore à la formation... Ces impératifs sont nécessaires au développement équilibré de l'homme.

D'un autre côté, il est important de prendre en compte la collectivité en adéquation avec l'individualité humaine. Ce point nous permet de rajouter les impératifs de Vivre ensemble et d'Evoluer dans un environnement de qualité.

Nous avons trouvé indispensable de leur ajouter un vecteur de mise en œuvre majeure dans notre société : la Capacité d'action de la puissance publique. En effet, elle est essentielle à la mise en place de projets globaux pour la cohésion sociale, le développement économique ou encore la protection de l'environnement. Ces thématiques importantes nécessitent une volonté forte ainsi que des fonds importants que seule la puissance publique peut apporter.

Impératifs humains	Enjeux
Accéder à des services	Favoriser l'accès à des services publics de qualité et de proximité. Pérenniser ou créer des services de proximité (Boulangerie, Supérette...). Accéder aux loisirs et à la détente. Privilégier la boucle locale alimentaire. Accéder à une éducation de qualité, diversifiée. Accéder à la culture. Développer les services à la personne. Accéder aux soins de manière aisée (proximité, coût) Accéder à des équipements sportifs.
Habiter	Posséder un logement décent (nombre de pièces, état du logement). Lutter contre l'étalement urbain. Privilégier la densification urbaine. Privilégier les éco-matériaux. Maintenir à domicile les personnes âgées ou handicapées. Réduire les dépenses énergétiques des logements.
Se déplacer	Réduire les temps de déplacements. Réduire la pollution due au transport. Réduire les risques d'accidents. Favoriser l'intermodalité. Favoriser la mobilité douce.
Travailler	Avoir un emploi adapté (formation, horaires, ...). Eviter la création d'inégalité salariale. Favoriser les emplois pérennes. Favoriser une économie durable. Favoriser le lien Entreprises/Formations pour les enseignements supérieurs, ou pour adultes.
Vivre ensemble	Favoriser une mixité sociale. Favoriser une mixité fonctionnelle. Développer la solidarité et la formation à la citoyenneté. Créer des liens entre les générations. Limiter l'exposition des populations aux risques et aux nuisances.
Evoluer dans un environnement de qualité	Réduire tous les types de pollution : Sol, air, eau, sonore... Développer les espaces verts en villes. Développer et valoriser la biodiversité. Favoriser une agriculture durable. Recycler les déchets. Accéder à l'eau en qualité et en quantité suffisante. Consommer des aliments sains. Evoluer dans un environnement de qualité. Optimiser la ressource et l'usage de l'eau. Réduire l'empreinte écologique. Réduire les émissions de gaz à effet de serre.

La Capacité d'action de la puissance publique possède deux enjeux importants :

- Mettre en place des projets globaux pour la cohésion sociale, le développement économique, ou encore la protection de l'environnement
- Disposer de moyens matériels et humains pour exécuter les tâches nécessaires à la satisfaction de l'intérêt général.

Cette déclinaison d'impératifs humains est conditionnée par la capacité de la puissance publique. Elle se définit comme l'ensemble des prérogatives et des avantages dont dispose l'administration afin de faire prévaloir l'intérêt général. Cette notion définie par « *dépassant chaque individu, est en quelque sorte l'émanation de la volonté de la collectivité des citoyens en tant que telle* ⁴ » dans le site vie-publique du gouvernement français montre le lien entre l'individu et la collectivité. Il est essentiel de chercher une synergie entre la dimension collective et privée. Si la capacité de la puissance publique n'est pas suffisante, l'ensemble des services publics ne peuvent être assurés. Il devient donc difficile de répondre aux besoins de l'intérêt général.

II. Proposition d'indicateurs territoriaux.

1. Des indicateurs territoriaux de développement durable pour l'aménageur.

Les indicateurs que nous souhaitons développer utilisent les données d'un territoire pour permettre d'en retirer les points positifs et négatifs. Ces indicateurs territorialisés permettent à l'aménageur d'avoir un diagnostic global, ciblé sur une zone particulière et de ce fait d'orienter son travail.

Chaque indicateur traite un sujet bien précis et les données auxquelles il fait référence sont intéressantes pour décrire et mieux comprendre le territoire. Les indicateurs représentent une aide pour le technicien qui va analyser les variables pour leur donner une signification concrète sur un territoire. Ceux que nous allons devoir sélectionner ne devront pas seulement donner une image, une observation précise d'un territoire mais permettront à l'aménageur de savoir quelle est l'action à prioriser afin d'améliorer le bien-être de la population. De plus, nous avons remarqué que les variables sont connectées entre elles, la modification d'une fera évoluer les autres. Par ce fait, les indicateurs sélectionnés doivent être souples et intégrer ce concept d'interdépendance. Par exemple, la biodiversité influe en même temps sur la qualité de l'écosystème et également sur la santé de la population.

Pour observer un territoire de manière globale, il paraît donc primordial d'avoir des données qui se croisent sur divers domaines. Or jusqu'à présent, il est important de souligner que chaque indicateur a ses particularités et ne traite pas les mêmes variables. De plus, celles-ci ne sont pas prises en compte de la même façon, notamment le domaine économique demeure une partie importante pour les décideurs. La prédominance écrasante du PIB est un point qui permet de justifier le rôle et

⁴ Site vie-publique du gouvernement français : <http://www.vie-publique.fr/decouverte-institutions/citoyen/approfondissements/interet-general-interets-particuliers.html>

l'influence que l'économie détient sur nos sociétés. Nous nous demandons alors, pour contrebalancer cet état de fait, quels sont les indicateurs qui peuvent au mieux caractériser le bien-être et la cohésion d'un territoire. Notre objectif est de dégager des variables qui permettraient à l'aménageur d'avoir une vision globale d'un territoire et donc d'intégrer des notions à la fois économiques, sociales et environnementales. Face à ce premier constat, nous pensons qu'il est plus intéressant et enrichissant d'avoir plusieurs indicateurs qui donnent des données précises dans un domaine particulier et par la suite d'établir les liens entre eux.

2. Les variables qui découlent des impératifs humains.

Au vu du laps de temps accordé pour la réalisation du projet de fin d'études, il est vite apparu nécessaire de recadrer le sujet. En effet, la sélection des variables essentielles à l'élaboration de la base de données est une étape primordiale qu'il ne faut pas négliger et qui nécessite un temps réel de réflexion et de recherche.

Le grand nombre d'indicateurs présents dans le monde, nous impose de choisir ceux en adéquation avec nos enjeux.

Par la suite, un travail sur la pertinence de l'échelle suivant la variable étudiée, nous a paru nécessaire. Les échelles présentées sont : le quartier, la commune, l'EPCI, la région⁵. Ce choix résulte d'une approche opérationnelle du pouvoir décisionnel à l'exception de l'échelon quartier représentant une partie d'une commune. L'échelle de la zone d'emploi ou de la zone d'influence n'a pas été traitée dans notre rapport mais celle-ci présente également des aspects intéressants pour l'observation des territoires.

Le principe d'interdépendance nous a amené à considérer deux niveaux d'analyse. Dans un premier temps, une partie des variables nécessaires essentielles à considérer pour tout type de territoire. Puis dans un second temps, des notions plus spécifiques rattachées à un territoire particulier qui dépendent des résultats de la première analyse.

L'ordre de présentation des enjeux ainsi que des variables n'est pas hiérarchique. Constituant des dimensions différentes d'un même système, ils ne peuvent être pris isolément.

⁵ Cf Glossaire

Impératifs humains	Variables de premier niveau	Source	Echelles
Accéder à des services	Equipements et services : culture, musique, internet, détente, loisir, sport, service de proximité...	VPM	Commune
	Proximité au service (aire d'influence)	Personnelle	Commune/EPCI
	Pourcentage de structures favorisant les circuits courts : AMAP, marchés...	Personnelle	EPCI
	Dépenses des ménages en loisirs et culture	IQS	EPCI
	Membres de clubs sportifs	IQS	Quartier/Commune
	Niveau d'instruction (2/3 taux alphabétisation 1/3 scolarisation)	IDH	Quartier/Commune
	Répartition de la population par diplôme le plus élevé pour la population non scolarisée de plus de 15 ans	VPM	Quartier/Commune
	Disparité des densités médicales	BIP 40	EPCI
	Pourcentage de personnes dépendantes : vieillesse, handicap,	Personnelle	Commune
	Consommation de psychotropes	IQS	Commune/EPCI
	Sportifs réguliers de 15 ans et plus	IQS	EPCI
	Lien entre le milieu éducatif et entrepreneurial	Personnelle	EPCI/Région
	Part des dépenses de santé dans le PIB	BIP 40	Région
Evoluer dans un environnement de qualité	Qualité de l'environnement, pollution de manière générale (air, eau, sol)	Personnelle	Commune
	Population exposée à plusieurs sources de bruit (route, rail, aéronef)	IQE	Quartier
	Taux de surface artificialisée	VPM	Commune
	Consommation d'espaces naturels, forestiers ou agricoles par rapport à l'augmentation du nombre d'habitant.	IQE	Commune
	Espèces animales et végétales menacées et en danger ou éteintes	IQE	EPCI/Région
	Déchets ménagers et assimilés produits par habitant	IQE	Commune
	Valorisation matière et organique des déchets ménagers et assimilés	IQE	EPCI
	Déchets d'activités économiques non inertes non dangereux ramenés au PIB	IQE	EPCI
	Déchets dangereux produits par habitant	IQE	Commune
	Indice global de "non-fragmentation"	IQE	Région
	Consommation finale d'énergie par habitant	IQE	EPCI
	Intensité énergétique finale	IQE	EPCI
	Part de la consommation finale d'énergies renouvelables et produites localement	IQE	EPCI

Habiter	Prix moyen du m ² de foncier bâti et non bâti	VPM	Commune
	Vacance du parc de logement et écart entre 1999 et 2008	VPM	Commune
	Nombre de CUCS (Contrats Urbains de Cohésion Sociale) et PRU (Plans de Renovations Urbaine)	VPM	Commune
	Personnes en attente d'un logement social	IQS	Commune/EPCI
	Caractériser le type de bâtiment : sans confort, surpeuplé, ... et nombre de personnes concernées	IQS	Quartier/Commune
	Ratio de dépendance démographique	IQS	EPCI
Se déplacer	Temps de trajet en voiture avec les villes les plus proches	VPM	Commune
	Temps d'accès à un échangeur autoroutier	VPM	Commune
	Nombre de trains qui s'arrêtent par job (jour ordinaire de base) et nombre de montées et descentes à partir de cette gare en un an (Trans-TER et Intercités)	VPM	Commune
	Sécurité routière, nombre d'accident	VPM	EPCI/Région
	Flux de voitures en ville (encombrement du véhicule personnel)	Personnelle	Commune
	Coefficients sortants/entrants domicile travail	VPM	Commune
Travailler	Temps de déplacement moyen, domicile-travail (dans l'aire urbaine en 2006)	VPM	Commune
	Nombre de femmes occupant des postes à responsabilité	IPF	EPCI/Région
	Taux d'intérim	BIP 40	EPCI
	Nombre d'établissements employeurs de l'ESS ⁶ par statut juridique et par secteurs d'activité et la part de ces établissements sur l'ensemble des établissements employeurs	VPM	EPCI
	Effectifs salariés de l'ESS par statut juridique par secteur d'activité et la part de ces effectifs sur l'ensemble des emplois	VPM	EPCI
	chiffre d'affaire de l'ESS comparé au chiffre d'affaire total des entreprises	VPM	EPCI
	Taux d'emploi	IQS	Commune/EPCI
	Taux d'emploi des seniors	IQS	Commune/EPCI
	PIB/ hab	IDH	Commune
	Ecart de salaires selon le sexe	IQS	Commune
	Différence de revenu entre les âges, les origines	Personnelle	Commune
	Part des revenus financiers dans le revenu disponible brut des ménages	BIP 40	Commune
	Pourcentage des dépenses pour le logement dans les dépenses totales des ménages	IQS	Commune

⁶ ESS : Entreprises Sociales et Solidaires : voir définition dans le glossaire

Vivre ensemble	Pauvreté des plus de 65 ans	ISS	Commune
	Nombres de personnes handicapées	Personnelle	Commune
	Nombre d'allocataires de la CAF ⁷ (dont les revenus sont constitués à plus de 50% de prestations sociales)	VPM	Commune
	Répartition de la population de plus de quinze ans par catégories socioprofessionnelles entre 1990 et 2008	VPM	Commune/EPCI
	Evolution démographique (depuis 1968)	VPM	Commune/EPCI
	Densité de la population	Personnelle	Commune
	Répartition de la population par classe d'âge entre 1990 et 2008	VPM	Commune/EPCI
	Lieu de résidence de la population cinq ans auparavant	VPM	Commune
	Composition des ménages	VPM	Commune
	Pourcentage de personnes en deçà du seuil de pauvreté	IPH	Commune/EPCI
	Taux de chômage de longue durée	IQS	Commune/EPCI
	Taux de chômage des moins de 25 ans	IQS	Commune/EPCI
	Taux de chômage global	IQS	Commune/EPCI
	Taux de suicides	IQS	EPCI
	Nombres et types d'associations	Personnelle	Commune/EPCI
	Insécurité, incivilité (homicides, criminalité, victimisation)	IQS	Commune/EPCI
	Nombre de bénéficiaires de la CMUC ⁸ (unité urbaine)	VPM	Commune
	Logements sociaux par commune	VPM	Quartier/Commune

Capacité d'action de la puissance publique	Epargne des administrations publiques	ENA	Commune/EPCI
	Potentiel fiscal	VPM	Commune/EPCI
	Investissements et dépenses opérationnelles par habitant	Personnelle	Commune
	Présence de structure encadrant l'urbanisme (PLH, PPRI, Agenda 21, PLU...)	Personnelle	Commune/EPCI
	Attractivité de la ville	Personnelle	Commune

⁷ CAF : Caisse d'Allocation Familiale

⁸ CMUC : Couverture Maladie Universelle Complémentaire, voir définition dans le glossaire

Impératifs (humains)	Variables de second niveau	Source	Echelle
Evoluer dans un environnement de qualité	Emissions équivalent CO ₂ du territoire par habitant	IQE	Commune urbaine
	Risque de non atteinte du bon état écologique en 2015	IQE	Région
	Pourcentage de surface par type de couverture végétale: pâturage, forêts pour le bois, pour la séquestration du carbone, pêcheries, ...	IQE	Région
	Pourcentage de surface verte	Personnelle	Commune urbaine
	Milieus ouverts : "terres arables", "naturels", Milieux humides, naturels forestiers répertoriés (dans le MOS et Corine Land Cover, natura 2000, ZNIEFF, ...)	IQE	Région
	Taux de banalisation des communautés d'oiseaux communs	IQE	Région
	Déchets dangereux ramenés au PIB	IQE	Région
	Population habitant dans les zones de plus hautes eaux connues (population exposée au risque d'inondation)	IQE	Commune
	Mesures agri-environnementales	IQE	Région
Travailler	Taux de surendettement des ménages	BIP 40	Commune
	Taux d'incidents de crédits	BIP 40	Commune
	Epargne des ménages	ENA	Commune
Vivre ensemble	Types d'origine des populations	Personnelle	Quartier/Commune
	Taux de sorties avant la fin du second cycle	IQS	Commune
	Maltraitance des enfants	ISS	Commune/EPCI
	Nombre de plainte en justice des bailleurs pour impayés de loyers	BIP 40	Commune

CONCLUSION

Le but final de ce projet est de pallier au manque d'outils de description territoriale pour l'aménageur. Cela peut être réalisé par la création d'un outil informatique d'analyse du territoire : une base de données recensant des variables de tous les types : mobilité, habitat, économie et services...

Les informations existent, cependant la manière de les traiter ne correspond pas toujours aux besoins spécifiques de l'aménageur. En effet, les observatoires territoriaux sont créés pour répondre à une problématique et non pour la détecter. Les impératifs humains ont permis de souligner les enjeux de la connaissance d'un territoire. Il a été essentiel de garder en mémoire la définition de développement durable pour analyser ces impératifs. Puis en ont découlé des variables regroupant différentes thématiques : mobilité, santé, formation, pollution, logement...

Après le choix des indicateurs nécessaires à l'élaboration de la base de données, l'étape suivante est leur pondération. Cette phase nécessaire et délicate met en exergue les choix de développement que doit faire l'aménageur dans son travail. En effet, toutes les thématiques ont été prises en compte, mais elles ne peuvent avoir le même poids dans le bilan final d'un territoire. C'est encore la définition de développement durable qui doit guider la modération à réaliser dans un premier temps, puis l'action de l'aménageur dans un second.

La définition du bien-être n'est pas universelle et propre à chaque personne, dépend de nombreux facteurs : niveau de vie, culture... Il est donc difficile de le mesurer en partant d'indicateurs universels. Toute méthode visant à produire des indicateurs synthétiques du bien-être devient nécessairement subjective. Les coefficients de pondération sont inévitablement plus ou moins arbitraires.

Après la pondération des variables, les regrouper dans une base de données permettrait une utilisation plus généralisée. D'autre part, tous les aménageurs ainsi que d'autres acteurs devraient pouvoir y accéder sans posséder de connaissances particulière en SGBD, ni les logiciels payants et réaliser les mises à jour de manière aisée.

Le but de cet outil informatique est de mettre en exergue les caractéristiques du territoire de manière claire et pédagogique. La cartographie nous apparaît comme le support visuel le mieux adapté. La dernière étape serait de traduire les informations du territoire en cartes dynamiques regroupant plusieurs thématiques. Cela permettrait de bien visualiser les points faibles et forts d'un territoire, mais également d'alerter de manière rapide les pouvoirs politiques.

Aire urbaine

Une aire urbaine ou « grande aire urbaine » est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain (unité urbaine) de plus de 10 000 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines (couronne périurbaine) dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.

SOURCE : [HTTP://WWW.INSEE.FR/FR/METHODES/DEFAULT.ASP?PAGE=DEFINITIONS/AIRE-URBAINE.HTM](http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=definitions/aire-urbaine.htm)

Bassin de vie

Le bassin de vie est le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès à la fois aux équipements de la vie courante et à l'emploi.

SOURCE : [HTTP://WWW.INSEE.FR/FR/METHODES/DEFAULT.ASP?PAGE=DEFINITIONS/BASSIN-DE-VIE.HTM](http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=definitions/bassin-de-vie.htm)

CMUC : Couverture Maladie Universelle Complémentaire

La couverture maladie universelle complémentaire permet d'avoir le droit à une protection complémentaire santé gratuite. C'est donc la possibilité d'accéder aux médecins, à l'hôpital, etc., sans dépense à charge et sans avance de frais.

La CMU complémentaire est accordée pour un an sous conditions de ressources.

SOURCE : [HTTP://WWW.CMU.FR/SITE/CMU.PHP4?ID=6](http://www.cmu.fr/site/cmu.php4?id=6)

Economie Sociale et Solidaire

L'économie sociale et solidaire (ESS) rassemble les structures et entreprises qui concilient utilité sociale, activité économique et/ou gouvernance démocratique. Donnant la primauté aux personnes sur la recherche de profits, elles sont organisées autour d'une solidarité collective, d'un partage démocratique du pouvoir dans l'entreprise et réinvestissent leur résultat dans leurs projets et au service des personnes.

SOURCE : <http://www.economie.gouv.fr/ess-economie-sociale-solidaire/decouvrir-ess>

Surface communale artificialisée

Le taux de surface communale artificialisée correspond à la part des espaces artificialisés de la commune.

Les espaces artificialisés recouvrent les zones urbanisées (tissu urbain continu ou discontinu), les zones industrielles et commerciales, les réseaux de transport, les mines, carrières, décharges et chantiers, ainsi que les espaces verts artificialisés (espaces verts urbains, équipements sportifs et de loisirs), par opposition aux espaces agricoles, aux forêts ou milieux naturels, zones humides ou surfaces en eau.

Les espaces qui subissent une artificialisation ne sont plus disponibles pour des usages tels que l'agriculture ou comme habitats naturels. L'extension de l'artificialisation correspond à une consommation d'espaces naturels et ruraux.

SOURCE : [HTTP://WWW.OBSERVATOIRE-DES-TERRITOIRES.GOUV.FR/OBSERVATOIRE-DES-TERRITOIRES/FR/PART-DES-ESPACES-ARTIFICIALIS%C3%A9S](http://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/observatoire-des-territoires/fr/part-des-espaces-artificialises)

Taux de chômage

Le taux de chômage est le pourcentage de chômeurs dans la population active (actifs occupés + chômeurs). On peut calculer un taux de chômage par âge en mettant en rapport les chômeurs d'une classe d'âge avec les actifs de cette classe d'âge. De la même manière se calculent des taux de chômage par sexe, par région, par nationalité, par niveau de diplôme...

SOURCE : [HTTP://WWW.INSEE.FR/FR/METHODES/DEFAULT.ASP?PAGE=DEFINITIONS/TAUX-CHOMAGE.HTM](http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=definitions/taux-chomage.htm)

Unité urbaine

La notion d'unité urbaine repose sur la continuité du bâti et le nombre d'habitants. On appelle unité urbaine une commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) qui compte au moins 2 000 habitants.

SOURCE : [HTTP://WWW.INSEE.FR/FR/METHODES/DEFAULT.ASP?PAGE=DEFINITIONS/UNITE-URBAINE.HTM](http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=definitions/unite-urbaine.htm)

Vacance du parc de logements

La vacance du parc de logements est la part des logements vacants parmi les logements locatifs proposés à la location dans l'ensemble des logements loués ou proposés à la location.

SOURCE : [HTTP://WWW.INSEE.FR/FR/METHODES/DEFAULT.ASP?PAGE=DEFINITIONS/TAUX-DE-VACANCE.HTM](http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=definitions/taux-de-vacance.htm)

Un logement vacant est un logement inoccupé se trouvant dans l'un des cas suivants :

- Proposé à la vente, à la location
- Déjà attribué à un acheteur ou un locataire et en attente d'occupation
- En attente de règlement de succession
- Conservé par un employeur pour un usage futur au profit d'un de ses employés
- Gardé vacant et sans affectation précise par le propriétaire (exemple un logement très vétuste...)

SOURCE : [HTTP://WWW.INSEE.FR/FR/METHODES/DEFAULT.ASP?PAGE=DEFINITIONS/LOGEMENT-VACANT.HTM](http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=definitions/logement-vacant.htm)

Pondérer

Donner aux indicateurs un poids différents en fonction de l'importance qu'on leur attribut dans le but de trouver un équilibre.

Définition personnelle.

TABLE DES MATIERES

Avertissement	5
Formation par la recherche et projet de fin d'études en Génie de l'Aménagement	7
Remerciements	9
Sommaire	11
Introduction	13
PARTIE 1 : LES DISPOSITIFS ACTUELS DE CONNAISSANCE DES TERRITOIRES.	17
I. CREATION, EVOLUTION ET LIMITES DES INDICATEURS.	17
1. QU'EST-CE QU'UN INDICATEUR ?	17
2. HISTORIQUE DES INDICATEURS.	17
3. UNE INSATISFACTION DUE AU MANQUE D'INDICATEURS « GLOBAUX » TERRITORIALISES.	19
3.1 Le PIB, un indicateur mondialement connu et contesté.	19
3.2 Les indicateurs « alternatifs » de rayonnement mondial.	20
3.2.1 Les indicateurs du PNUD.	20
L'Indice de Développement Humain (IDH)	20
3.2.2 L'Empreinte écologique.	22
3.2.3 L'Epargne Nette Ajustée.	22
3.2.4 Le Baromètre des Inégalités et de la Pauvreté.	23
3.2.5 L'Indice de Santé Sociale.	23
3.3 Trois projets intéressants à l'échelle régionale française.	24
3.3.1 Les Indicateurs Sociaux de Bien-Etre Territorialisés.	24
3.3.2 Le projet « Indicateurs 21 » de la région Nord-Pas-de-Calais.	24
3.3.3 L'Indice de qualité de vie et de bien-être.	25
3.4 Ailleurs dans le monde...	26
3.4.1 Le Produit Intérieur Doux du Québec.	26
3.4.2 Le Bonheur National Brut du Bhoutan.	26
3.5 Les indicateurs des villes petites et moyennes en région Centre.	27
4. TERRITORIALISER DES INDICATEURS DEJA CREEES.	28
II. L'OBSERVATOIRE TERRITORIAL, UN OUTIL D'ANALYSE DU TERRITOIRE	30
1. UN OUTIL DEDIE AUX PROJETS TERRITORIAUX.	30
2. QUELQUES OBSERVATOIRES ANALYSES	31
PARTIE 2 : LES ENJEUX POUR L'AMENAGEUR.	35
I. LES NECESSITES D'UNE NOUVELLE DYNAMIQUE DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL : LES IMPERATIFS HUMAINS.	35
1. LE DEVELOPPEMENT DURABLE, NOTION A INTEGRER A L'AMENAGEMENT.	35
1.1 Qu'est-ce que le développement durable ?	35
1.2 Le développement durable pour l'aménageur.	36
2. DES IMPERATIFS HUMAINS ENTRAINANT DES ENJEUX ESSENTIELS.	36
II. PROPOSITION D'INDICATEURS TERRITORIAUX.	38
1. DES INDICATEURS TERRITORIAUX DE DEVELOPPEMENT DURABLE POUR L'AMENAGEUR.	38
2. LES VARIABLES QUI DECOULENT DES IMPERATIFS HUMAINS.	39
Conclusion	45
Glossaire	47
Table des Matières	49
Bibliographie	51

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages :

Aménagement :

RANDET Pierre, *L'aménagement du territoire genèse et étapes d'un grand dessein*, Paris : La documentation française/DATAR, 1994, 147p, (études et recherches).

MERLIN Pierre, *L'aménagement du territoire en France*, Paris : La documentation française, 2007, 174p, (les études de la documentation française).

Ouvrages généraux :

BRUNDTLAND, *Rapport Brundtland*, 1987, 349p,

VIVERET Patrick, *Reconsidérer la richesse: mission "Nouveaux facteurs de richesse"*, 2002, 135p.

STIGLITZ Joseph, SEN Amartya, FITOUSSI Jean-Paul, *Rapport de la commission sur la mesure des performances économiques et du progrès social*, 2009, 324p.

IAAT Poitou Charente, *Reconsidérer la richesse: vers de nouveaux indicateurs (prospérité, bien-être, progrès, bonheur...)*, IAAT Poitou Charente, 2011, 9p, (Bibliowebographie de l'IAAT Poitou Charente).

ELOI Laurent, *Economie du développement soutenable*, OFCE, 2011, 332p, (débat et politiques).

ANTONIN Céline, *L'épargne nette ré-ajustée*, Cairn.info, Belin, 2012, 29p.

STIGLITZ Joseph, FITOUSSI Jean-Paul, *Nouvelles réflexions sur la mesure du progrès social et du bien-être.*, Cairn.info, Belin, 2012, 19p.

AFNOR, *Territoires et Aménagements durables - Cadre stratégique outillé à l'intention des élus, des habitants et des entreprises des territoires pour penser globalement le développement durable et agir localement*, 2013, 25p

Observatoires territoriaux :

PIPONNIER Anne, *Observer pour gouverner: information, prescription et médiation dans les observatoires numériques territoriaux*, Etudes de communication, n°34, 2010, 11p.

ROUX Emmanuel, FEYT Grégoire, *Les observatoires territoriaux : sens et enjeux*, Paris : La documentation française/DATAR, 2011, 107p, (délégation interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité des territoires).

De SEDE-MARCEAU Marine Hélène, *Le développement d'observatoires territoriaux, entre complexité et pragmatisme*, Cairn.info, Belin, 2012, 11p, (l'espace géographique).

Indicateurs régionaux :

RENAULT Michel, *Bien vivre ensemble sur les Territoire: Construire ensemble des indicateurs de Bien être et de progrès social*, PEKEA, 2007, 44p.

RENAULT Michel, *Bien vivre ensemble sur les territoires: éléments d'un diagnostic partagé*, PEKEA, 2007, 70p.

IAU Ile-de-France, *Un indice global de qualité de vie et de bien-être*, IAU Ile-de-France, 2008, 156p.

MARLIER Grégory, DESPEYROUX Yves, *Le projet "Indicateurs 21" en Nord-Pas de Calais*, 2006, 7p.

D2DPE, *Le projet "Indicateurs 21" en Nord-Pas de Calais*, 2009, 22p.

Indice canadien du mieux-être, *Au prise avec des horaires surchargés et le manque de temps: l'aménagement du temps, le loisir et la culture au Canada*, ICME, 2010, 42p, (Le rapport de l'IMCE).

Indice canadien du mieux-être, *Comment les canadiennes et les canadiens se portent-il véritablement?*, ICME, 2012, 81p, (Le rapport de l'IMCE).

VIVERET Patrick, *Bhoutan: c'est quand le bonheur?*, Cairn.info, Belin, 2012, 6p.

Sites internet :

Sites généraux :

Site de la DATAR : <http://www.datar.gouv.fr/>

Site de la Gazette des communes : <http://www.lagazettedescommunes.com/>

Site de l'ENS de Lyon : <http://ses.ens-lyon.fr/>

Sites observatoires territoriaux :

Observatoire territorial de Seine et Marne :	http://www.cci.fr/web/connaissance-du-territoire/accueil
Observatoire territorial du Pays Cœur d'Hérault :	http://www.coeur-herault.fr/
Observatoire territorial de la biodiversité (en Vallée de l'Eure) :	http://www.hommes-et-territoires.asso.fr/spip.php?rubrique24
Observatoire social territorial de la MNT :	http://www.mnt.fr/agir/observatoire-social-territorial
Observatoire de l'emploi, des métiers et des compétences :	http://www.observatoire.cnfpt.fr/pages_local/accueil.phtml
Observatoire des territoires de la DATAR :	http://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/observatoire-des-territoires/fr/a-propos
Observatoire territorial du Pays des Landes de Gascogne :	http://www.pays-landesdegascogne.org/Zoom-sur-le-pays/L-observatoire-territorial
Système d'information territorial des parcs naturels régionaux de la PACA :	http://www.pnrpaca.org/index.php?cont=login
Observatoire des territoires pyrénéens :	http://territoires.sig-pyrenees.net/les-observatoires-territoriaux-pyreneens.html
Observatoire des inégalités :	http://www.inegalitesterritoriales.fr/

CITERES

UMR 6173

*Cités, Territoires,
Environnement et
Sociétés*

*Equipe IPA-PE
Ingénierie du Projet
d'Aménagement,
Paysage,
Environnement*



Département Aménagement
35 allée Ferdinand de Lesseps
BP 30553
37205 TOURS cedex 3

Directeur de recherche :

LARRIBE Sébastien

**KERBELLEC Eve
RAMOND Marine
Projet de Fin D'étude
DA5
2012-2013**

Quels indicateurs territoriaux pour l'aménageur ?

Résumé :

Ce projet de fin d'étude a consisté principalement à l'analyse des outils existants pour l'étude des territoires : Indicateurs et Observatoires Territoriaux. Ceux-ci ont été créés pour répondre à des problématiques déjà bien ciblées. Le manque d'une méthode permettant la détection directe des atouts et faiblesses de l'espace à diagnostiquer, a orienté la première partie de ce travail vers la redéfinition des enjeux et des fonctions attribuées à l'aménageur. La deuxième partie de ce projet a été consacrée à la recherche des informations essentielles pour l'élaboration d'indicateurs pertinents plus spécifiques à l'aménageur.

Dans le contexte actuel de crise, la tendance au développement exclusivement économique se transforme. Cette évolution est liée en partie à l'apparition de la notion de développement durable en 1987, dans le rapport Brundtland. Les principes de celui-ci, nous ont permis d'insérer l'aspect durable dans les indicateurs territoriaux.

Il s'agit maintenant de choisir un mode de pondération pour tous les indicateurs recensés, afin de créer une base de données. De plus la nécessaire articulation des territoires exige un outil commun aux différentes échelles.

Finalement, ce tableau de bord permet de mesurer et de partager une vision de l'espace étudié pour agir à bon escient, de préférence dans une recherche de cohésion sociale, d'autonomie de décision et de responsabilité devant les générations futures.

Mots Clés : Indicateurs territoriaux, Observatoires territoriaux, Développement Durable, Bien-être.